

Conseil municipal
du 12 novembre
2020

**Rapport
d'Orientations
Budgétaires**

2021

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

A. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

1. L'environnement international
2. Le contexte économique national

B. LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

1. Des finances locales globalement saines avant la crise mais durablement impactées par ses effets sur l'économie
2. Le contexte législatif
 - a) Les lois de finances rectificatives pour 2020
 - b) Le projet de loi de finances pour 2021

II – LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA VILLE DE ROANNE

A. ANALYSE RETROSPECTIVE : DES FINANCES SAINES CARACTERISEES PAR UN AUTOFINANCEMENT CONSTAMMENT SUPERIEUR A LA MOYENNE DE LA STRATE DEPUIS 2015

1. Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2015
2. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2015
3. Evolution de l'épargne depuis 2015
4. Evolution des recettes réelles d'investissement depuis 2015
5. Evolution des dépenses réelles d'investissement depuis 2015

B. ANALYSE PROSPECTIVE : UN RECOURS MESURE A L'EMPRUNT POUR FINANCER UNE ENVELOPPE D'INVESTISSEMENT DE 120 M€ SUR LE MANDAT

1. Une politique d'investissement renforcée pour un plan de relance à l'échelle locale
2. Un recours accru mais mesuré à l'endettement pour financer le plan de relance

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Les produits des services et du domaine
2. Les impôts et taxes
3. Les dotations et participations
4. Les autres produits

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Les charges à caractère général
2. Les frais de personnel
3. Les charges de gestion courantes
4. Les atténuations de produits
5. Les charges financières
6. Les autres charges exceptionnelles
7. Les dépenses imprévues

IV – LA DETERMINATION DE L'EPARGNE ET LES CAPACITES D'INVESTISSEMENT

A. UNE EPARGNE NETTE PREVUE EN HAUSSE MALGRE LA CRISE

B. UNE CAPACITE D'INVESTISSEMENT CONFIRMEE

V – LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A. LES ORIENTATIONS 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : UN EFFORT ACCENTUE POUR RELANCER L'ECONOMIE LOCALE

B. L'ETAT DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

VI – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

A. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2020

1. L'encours de la dette au 31 décembre 2020
2. Un taux moyen inférieur à la moyenne de la strate
3. Une durée de vie moyenne inférieure à la moyenne de la strate
4. Une répartition de risque de taux équilibrée
5. Une dette 100% saine et non structurée
6. La Banque des Territoires, principal prêteur
7. Une excellente capacité de désendettement

B. LES EMPRUNTS GARANTIS

VII – LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

A. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

1. Evolution des effectifs permanents
2. Répartition des effectifs permanents par filière
3. Répartition des effectifs permanents par catégorie

B. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

C. LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

D. L'ABSENTEISME

E. LA PARITE FEMMES-HOMMES

F. LES PERSPECTIVES 2021

VIII - LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC FUNERAIRE

B. LE BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

C. LE BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE

D. LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS AMÉNAGÉS

PREAMBULE

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance des orientations budgétaires proposées par l'exécutif municipal et à en débattre dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion financière de la ville (analyse rétrospective) et d'évaluer les impacts financiers des actions proposées (analyse prospective). Suite aux évolutions législatives récentes intégrées dans le Code Général des Collectivités Territoriales, le DOB doit aussi permettre de préciser, d'une part, l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement et, d'autre part, l'évolution des besoins de financement annuels de la collectivité. Il est enfin l'occasion, dans les communes de plus de 10 000 habitants, de présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Mais pour l'année 2021, premier cycle budgétaire complet du mandat et dans un contexte économique totalement bouleversé par la crise sanitaire du Covid 19, ce temps fort de la vie municipale prend un relief tout particulier. Il s'agit en effet d'identifier des orientations budgétaires qui prennent en compte à la fois les objectifs de mandat de la Municipalité et les impacts sur les finances de la Ville de la crise sanitaire et économique majeure subie par l'ensemble des acteurs à l'échelle planétaire.

L'exercice est d'autant plus périlleux qu'il intervient alors que les projections macro-économiques n'ont jamais été aussi aléatoires, comme le relève tous les organismes en charges des prévisions économiques (INSEE, Banque de France, Banque Postale...) et que le projet de Loi de Finances pour 2021 reste, à la date de rédaction de ce rapport, soumis à l'examen parlementaire et amendable, y compris par le Gouvernement, en fonction de l'évolution de la situation en fin d'année 2020.

Outre le cadre règlementaire, l'amenuisement des marges de manœuvre financières provoqué par la contribution au redressement des finances publiques depuis 2014 et l'impact majeur sur les finances des collectivités territoriales de la crise économique provoquée par la Covid 19, rendent plus que jamais nécessaire l'exercice d'analyse financière prospective. La préparation budgétaire annuelle ne peut plus se concevoir que dans un cadre pluriannuel et avec un minimum d'appréhension de la trajectoire des finances communales sur le moyen terme. Le présent rapport est donc constitué d'une actualisation de l'analyse financière rétro-prospective du budget principal de la commune basée notamment sur l'évolution des principaux agrégats financiers et indicateurs de gestion et d'une présentation des orientations du budget 2021.

A cet effet, le ROB 2021 comporte les éléments d'informations prévus par les textes et utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal au cours de laquelle le budget primitif pour 2021 sera soumis au vote de l'Assemblée. Il s'attachera donc à :

1. Rappeler **le contexte économique** dans lequel s'inscrit le vote du budget pour 2021.
2. Décrire **la trajectoire financière** de la Ville à l'orée du nouveau mandat.
3. Présenter les **orientations 2021 du budget de fonctionnement**.
4. Analyser l'évolution des **grands équilibres budgétaires et des capacités d'autofinancement**.
5. Exposer **les investissements prévus au budget 2021** ainsi que les **engagements pluriannuels** de la collectivité à travers le rappel de la gestion des Autorisations de Programme (AP).
6. Présenter les **éléments relatifs l'évolution de la dette** de la Ville.

7. Décrire **la structure et l'évolution des effectifs et des charges de personnel** de la collectivité ainsi que la prise en compte de l'égalité femme-homme.
8. Donner les orientations 2021 des **4 Budgets Annexes** de la Ville de Roanne.

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

A. La conjoncture économique

(Sources documentaires : Projections macroéconomiques Banque de France sept. 2020 – Note de conjoncture La Banque Postale sept. 2020)

1. L'environnement international

Alors que les mesures de confinement ont conduit à un repli de l'activité jamais vu en temps de paix et plus ou moins marqué selon les pays en fonction de la sévérité des mesures et de leur calendrier, un rebond « mécanique » de l'activité est intervenu une fois ces contraintes progressivement levées. La production industrielle mondiale demeure cependant encore 10 % en deçà de son point haut de fin 2019.

Ce rebond est toutefois hétérogène. En Europe, la consommation des ménages a retrouvé dès le mois de juin son niveau de février. Elle s'en est aussi rapprochée aux Etats-Unis, sans toutefois l'atteindre. Mais la production industrielle reste à la traîne des deux côtés de l'Atlantique. Sur ce point, le bon niveau de certains indices de climat des affaires (PMI) ne doit pas faire illusion : après un choc négatif de l'ampleur de celle observée au 1^{er} semestre, beaucoup d'entreprises indiquent que leur situation s'améliore. Mais cela ne nous dit rien sur le niveau absolu de l'activité. A l'inverse, si la production industrielle en Chine est supérieure à son niveau de l'an passé, ce n'est pas encore le cas des ventes au détail. Le rebond de l'économie chinoise s'est notamment appuyé sur les exportations. Quant au Japon, l'activité reste atone malgré le bond des revenus des japonais qui paraissent avoir « peur de consommer ». La situation économique est aussi très différente selon les pays émergents avec un recul impressionnant du PIB en Inde au 2^{ème} trimestre et beaucoup plus limité en Russie.

De nombreuses interrogations subsistent pour les mois à venir. Tout d'abord, la situation sanitaire reste très fragile. En Europe, le nombre de cas est reparti à la hausse alors que le virus demeure très actif dans de nombreux pays. L'espoir de l'arrivée d'un vaccin après des annonces récentes de plusieurs laboratoires pourrait toutefois être source d'optimisme si les essais cliniques étaient couronnés de succès. Mais dans cette attente les nouvelles mesures de confinement mise en œuvre pour lutter contre la 2^{ème} vague de propagation du virus renforce l'incertitude qui pèse sur les mois à venir.

L'environnement politique des prochains mois est aussi compliqué qu'incertain, avec notamment l'élection présidentielle américaine en novembre. Son issue reste inconnue à la date de rédaction de ce rapport et ses conséquences pour l'économie, encore difficilement mesurables.

Dans ce contexte, les politiques économiques vont encore être beaucoup sollicitées. Après les décisions intervenues au printemps, une sorte de *statu quo* semble être de rigueur du côté des banques centrales (sans oublier néanmoins les annonces récentes du président de la Fed). Sur le plan budgétaire, l'heure est au plan de relance. C'est vrai pour l'Europe, en particulier en France. C'est aussi une perspective outre-Atlantique même si des blocages institutionnels ont ajourné la mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

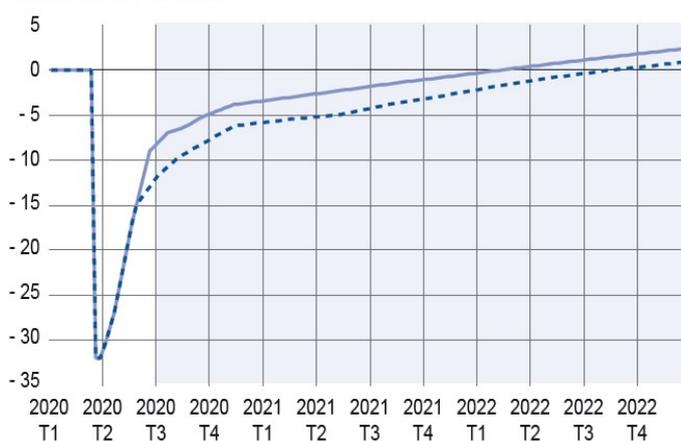
2. Le contexte économique national

-Croissance : Le PIB en France se contracterait de 8,7% en 2020. Après le creux du deuxième trimestre et un fort rebond au troisième trimestre, le redressement serait ensuite plus progressif avec un profil d'« aile d'oiseau » sur 2020-2022, sous réserve des conséquences de la 2^{ème} vague Covid . Le niveau d'activité de fin 2019 serait retrouvé début 2022, avec une remontée du PIB de 7,4% en 2021 et de 3,0% en 2022. Cette projection est un peu plus favorable que celle faite en juin, à la fois parce que le choc du deuxième trimestre a été moins important qu'attendu et parce que le rebond suggéré par les enquêtes de conjoncture sur les derniers mois est plus fort. **Cette projection de début octobre pourrait être fortement remise en cause avec les toutes dernières mesures de lutte contre la pandémie prises fin-octobre, la courbe de la croissance en forme d'aile d'oiseau pouvant se transformer en profil en W.**

Niveau du PIB réel en France

une reprise en « aile d'oiseau »

(Base 100=T4 2019)

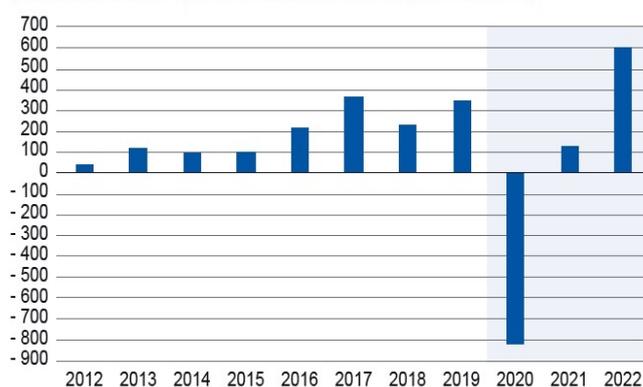


Sources Insee/Banque de France Projections Macroéconomiques - sept.2020

-Le niveau d'**emploi** toucherait son point bas au 1er semestre 2021. La détérioration du marché du travail serait ainsi un peu moins marquée, même si elle resterait importante avec fin 2020 un recul de l'emploi total d'environ 800 000 postes sur un an. En 2021 et 2022 à l'inverse, plus de 700 000 emplois seraient recréés en net, **si l'économie n'était pas à nouveau impactée par le retour de la pandémie en Europe.**

Impact de la crise sur le niveau d'emploi

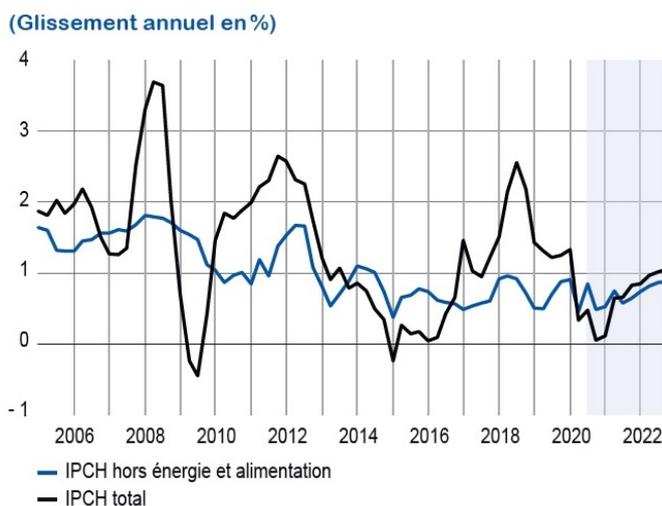
(Glissement sur quatre trimestres T4/T4, en milliers)



Source : Insee jusqu'en 2019 et projections Banque de France.

-**L'inflation** demeurerait faible à l'horizon 2022. Même si le prix du pétrole s'est redressé, avec un niveau qui s'établirait en moyenne en 2020 à 43 dollars par baril, son recul reste important, de plus de 20 dollars entre 2019 et 2020. La progression sur un an des prix de l'énergie (- 9,6 % au deuxième trimestre 2020) resterait ainsi très négative jusque fin 2020 avant de redevenir légèrement positive ensuite (avec un prix du baril de pétrole qui se situerait à 49 dollars en 2022). Par ailleurs, le taux de change de l'euro est en hausse de plus de 5 % sur un an, ce qui pèse sur l'inflation à venir. Ces évolutions, en particulier la forte chute du prix du pétrole en 2020, impacte le profil de l'inflation d'ensemble.

Evolution de l'indice des prix à la consommation en France



Source : Insee jusqu'en août et projections Banque de France.

En synthèse, l'impact de la crise sanitaire sur l'économie est **majeur et inédit dans l'histoire économique**. Le retour à la « normale » n'est pas envisagé avant 2022. C'est pourquoi les projections financières réalisées pour la préparation budgétaire de la Ville de Roanne doivent nécessairement tenir compte de ce contexte. Pour ce faire, en plus d'une évaluation prudente et sincère des dépenses, il sera proposé au moment de la reprise des résultats de prévoir en section de fonctionnement une enveloppe de dépenses imprévues plus importantes que les autres années.

En effet, les aléas pouvant affecter ces prévisions restent importants, en raison notamment de la persistance de larges incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire. Cette incertitude économique qui n'a jamais été aussi prégnante de l'avis de tous les organismes de prévisions, affecte inévitablement l'exercice des orientations budgétaires pour les collectivités locales et incite également à la plus grande prudence dans la préparation du Budget Primitif 2021.

Synthèse des prévisions France

	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	1,5	-8,7	7,4	3,0
<i>Projection de juin pour le PIB réel</i>	1,3	-10,3	6,9	3,9
IPCH	1,3	0,5	0,6	1,0
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,7	0,6	0,8
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active, moyenne annuelle)	8,4	9,1	11,1	9,7
Variation nette de l'emploi total (en milliers, glissement au T4 de l'année)	350	-825	125	600

Source : Insee en 2019 et projections Banque de France pour 2020-2022.

A noter que ces prévisions qui sont proches de celles retenues par le gouvernement dans la loi de finances (niveau d'activité de 2019 retrouvé en 2022) sont déjà remises en cause par l'Insee dans sa dernière note de conjoncture de mi-octobre, en raison des nouvelles mesures de lutte contre la pandémie.

B. Le contexte des finances locales

1. Des finances locales globalement saines avant la crise mais durablement impactées par ses effets sur l'économie

Depuis la mi-mars 2020, l'économie française subit les différents impacts de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de Covid-19. Les collectivités locales ne sont pas épargnées et enregistrent (ou vont enregistrer dans les mois à venir) des pertes importantes de recettes, aussi bien fiscales, notamment celles en lien avec l'activité économique ou immobilière, que tarifaires. Si certaines de leurs dépenses sont en baisse en raison de la fermeture de services, d'autres au contraire sont en hausse comme celles liées à l'achat de matériel pour répondre aux exigences de sécurité sanitaire, à l'action sociale ou au soutien de l'économie locale.

Même si les finances du secteur public local apparaissent globalement saines au moment d'affronter la crise, comme le montre la Cour des Comptes dans l'édition 2020 de son rapport sur les finances publiques locales publiée le 6 juillet, elles n'en sortiront pas indemnes.

L'impact de la crise sanitaire sur les finances locales peut en effet s'apprécier au regard de deux éléments principaux, qui découlent essentiellement du choc économique résultant des mesures de confinement généralisé prises par l'État à la mi-mars 2020, mais aussi du ralentissement de l'économie mondiale.

Ces deux éléments sont, d'une part les conséquences directes sur l'activité des collectivités, tant en termes de dépenses (mesures de protection sanitaire ou d'accompagnement des personnes fragiles, soutien direct à l'économie...) que de recettes (fermeture des services ouverts au public, notamment) ; d'autre part les conséquences indirectes par le biais de la fiscalité, sur la période 2020-2022, mais aussi des systèmes de péréquation, principalement de 2021 à 2024.

Les recettes des collectivités territoriales pourraient ainsi diminuer de 7,5 milliards d'euros en 2020 selon les premières conclusions rendues par la Commission Cazeneuve (mais d'autres estimations se situent de 6 à 10 milliards d'euros, selon l'impact pour les départements) :

En 2020, les pertes devraient s'élever à :

- 3,2 milliards d'euros pour le bloc communal (communes et EPCI), soit plus de 20% de l'épargne nette.
- 3,4 milliards pour les départements, concernés notamment par l'effondrement des transactions immobilières et des droits de mutation à titre onéreux,
- 0,9 milliards pour les régions.

Les effets de la crise se feront encore ressentir en 2021, notamment en ce qui concerne la fiscalité économique, du fait du décalage d'une année de la perception du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Pour les collectivités locales, la liste des recettes potentiellement impactées par la crise est significative et concerne notamment pour la section de fonctionnement :

Les produits des services, touchés par la fermeture de nombreux services à la population, ou par la baisse importante de la fréquentation, c'est l'un des postes de recettes qui est le premier impacté par le confinement et par l'appréhension des Français à reprendre une vie « normale » (les produits des services représentent en moyenne 11,6% des recettes des communes en 2018, 10,8 % pour la Ville de Roanne au CA 2019 et 9,14% dans la prévision de CA 2020).

Les recettes fiscales : même si les communes devraient être moins impactées que les EPCI, fortement dépendants de la fiscalité économique, l'ensemble du bloc intercommunal devrait

subir une baisse de la CVAE qui selon les premières estimations du Sénat pourraient être de l'ordre de 5% à 15% en 2021 et de 15% à 25% en 2022, avec un effet rebond probable en 2023. Un effet similaire pourrait être constaté sur la Contribution Foncière des Entreprises en 2021 et 2022 si la crise économique génère des défaillances d'entreprises en grand nombre.

De plus le plan de relance du gouvernement prévoit dès janvier 2021 et de manière pérenne une baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, dont la CVAE et la CFE mais aussi la taxe foncière des entreprises. Plusieurs associations d'élus locaux, dont Villes de France et l'Association des Maires de France (AMF) contestent ce choix qui entrainera mécaniquement une baisse des recettes fiscales locales sur laquelle les communes ont un pouvoir de taux (après la suppression totale de la taxe d'habitation à partir de 2023). En effet, le remplacement de ces recettes fiscales par des dotations de l'Etat porte encore une fois atteinte à l'autonomie financière des communes et ne garantit pas une compensation prenant en compte la dynamique des bases fiscales.

Concernant la fiscalité des ménages, un ralentissement du dynamisme « physique » des bases fiscales pourrait avoir lieu à moyen terme sur certains territoires en lien avec le report d'opérations de constructions par exemple, mais qui n'est pas constaté à ce stade sur le Roannais. La progression des bases fiscales ralentira néanmoins car elle sera directement impactée par le repli du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases, calculé selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (inflation).

Les autres taxes locales, pourraient aussi subir les effets à la baisse du ralentissement éventuel des secteurs de la construction et de l'immobilier. Il s'agit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et de la Taxe d'Aménagement (TA). Pour autant à ce stade, l'encaissement de ces recettes par la Ville au 30 septembre 2020 ne fait pas apparaître de diminution significative par rapport à 2019. Il faudra rester prudent pour la prévision 2021 car après le rattrapage des actes reportés, la reprise à la hausse des droits de mutation pourrait être lente compte tenu de la fragilisation économique d'une partie des acteurs.

De leur côté, **les dépenses de fonctionnement** du secteur local sont orientées à la hausse à 2,2% en 2020. L'achat des matériels de protection, les interventions en faveur des entreprises et des associations, le versement de primes aux agents mobilisés pendant le confinement ont eu pour conséquence d'accroître d'environ 1% les dépenses locales, estime dans sa note de conjoncture de septembre 2020 La Banque Postale – Collectivités Locales (LBPCL). A titre d'exemple, la Ville de Roanne a ainsi mis en place une enveloppe de 200 000 € pour soutenir le commerce de proximité.

A l'inverse, des dépenses seront supprimées. Ainsi la fermeture pendant plusieurs semaines des cantines se traduit par la diminution des dépenses liées à l'alimentation, ou encore la fermeture des équipements entrainera la baisse de la consommation des fluides et de l'électricité, tout comme l'annulation de certains événements culturels ou festifs se traduira par la non-consommation de certains crédits votés au BP 2020.

Au final, cette crise fragilise les finances des collectivités locales en amoindrissant leur capacité d'autofinancement de 7 milliards d'euros selon les estimations de la Banque Postale, dans sa note de conjoncture. A 32 milliards, elle devrait ainsi quasiment revenir à la fin de cette année à son montant de 2014 !

Dans ce contexte, l'investissement local serait en réduction de 5,8% en 2020. La crise accentue un peu le repli que l'on constate à chaque début de mandat municipal. Pour financer leurs dépenses d'équipement, les collectivités locales devront recourir à l'emprunt, celui-ci étant attendu à 17,5 milliards d'euros en fin d'année. Du coup, l'endettement public local

(emprunts moins remboursements) augmenterait d'1,1 milliard d'euros cette année. L'encours de dette du secteur public local s'élèverait en conséquence à 176,1 milliards d'euros, en hausse de +0,6%.

Rapportée au budget la Ville de Roanne, **ces différentes estimations de l'impact Covid 19 correspondrait à un montant de 1,2M€ de recette en moins**. Comme pour la plupart des communes, les principales recettes impactées seraient les produits des taxes liées à l'activité économique (droits de mutation, taxe sur l'électricité...) et certains produits de services (droits de stationnement...). La loi de finances ne détaille pas à ce stade comment seront compensées ces recettes dans le cadre du « filet de sécurité » sur lequel le gouvernement s'est engagé en juin 2020.

Concernant les dépenses, l'impact de la crise sera également très important puisqu'il pourrait être de l'ordre de 8 euros par habitant, en comptabilisant à la fois les dépenses supplémentaires des collectivités (22€/hab.) et les économies engendrées par le confinement (14€/hab.), **soit pour la Ville une enveloppe estimée à 280 000 €**.

On pourrait donc craindre **un impact financier de la crise Covid 19 de l'ordre de 1,5 M€ pour la Ville de Roanne en 2020**. Pour autant cette prévision fondée sur des ratios nationaux n'est pas avérée et devra être confrontée aux chiffres des résultats de l'exercice 2020 lors de l'élaboration du compte administratif.

Pour 2021, la prévision reste très incertaine, mais il est à craindre un effet négatif de la crise sur les produits de la fiscalité, notamment de la taxe foncière si une crise économique majeure fait suite à la crise sanitaire.

2. Le contexte législatif des Finances Locales

a) Les lois de Finances rectificatives pour 2020

Alors qu'en temps normal une seule loi de finances rectificative paraît en toute fin d'année civile, deux lois de finances rectificatives ont déjà été adoptées au cours du premier semestre 2020 pour la gestion des impacts de la crise sanitaire; elles ne concernaient pas ou très peu les collectivités locales. Un troisième projet de loi de finances rectificative comprend, lui, plusieurs mesures qui les ciblent directement. Ces mesures, qui se chiffrent, au moment où le texte a été déposé, à un total « potentiel » de 4,5 milliards d'euros, correspondent à la déclinaison des mesures d'urgence en faveur des collectivités territoriales annoncées en mai dernier par le Premier ministre. Elles correspondent à la sécurisation d'une partie des recettes de fonctionnement des collectivités locales et au soutien de l'investissement local.

Ainsi, une « clause de sauvegarde » pour les recettes du bloc communal, qui sera entièrement financée par l'Etat, pour un montant de 750 millions d'euros. Si les recettes d'une commune ou d'une intercommunalité sont inférieures à la moyenne de leurs trois derniers budgets, la perte sera intégralement compensée par l'Etat. Selon les estimations, entre 12 000 et 13 500 collectivités du bloc communal devraient bénéficier de ce dispositif qui, leur permettrait de ne pas percevoir en 2020 un montant de recettes fiscales inférieur à la moyenne 2017-2019 de ces mêmes recettes.

Calcul du montant de la dotation : somme des produits moyens perçus entre 2017 et 2019 - somme des mêmes produits perçus en 2020 (si la différence est > 0).

Il est à noter que, les pertes de recettes liées à une mesure d'exonération, d'abattement ou de dégrèvement au titre de l'année 2020 mise en œuvre sur délibération de la commune ou

de l'EPCI concerné sont exclues du calcul ; idem en cas de baisse de taux au titre de l'année 2020.

Versement de la dotation :

La dotation fera l'objet d'un acompte en 2020 sur la base des pertes de recettes estimées courant 2020, puis d'un ajustement en 2021. Si l'acompte s'avère supérieur à la dotation définitive calculée une fois connues les pertes réelles subies en 2020, la collectivité devra reverser l'excédent.

L'article 9 de loi de Finances rectificative prévoit également l'ouverture d'une enveloppe d'un milliard d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, la DSIL. Pour le financement de projet prêt à démarrer dans les 6 mois afin de participer au plan de relance. Ces crédits sont ouverts pour financer en priorité les mesures de distanciation sociales et sanitaires, la transition écologique et la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti. C'est pourquoi, la ville de Roanne a déposé un dossier de demande de financement dans le cadre de cette enveloppe pour la rénovation énergétique du Centre Administratif.

b) Le projet de Loi de Finances pour 2021 présenté par le gouvernement le 28 septembre 2020

Le projet de loi de finances pour 2021 présenté en conseil des ministres le 28 septembre dernier prévoit un rebond de la croissance de 8 % dès l'an prochain (après la chute du PIB de 10 % attendue cette année comme vu précédemment). Saisi par le gouvernement comme l'exige la loi, le Haut conseil des finances publiques (HCFP) a nuancé ces prévisions en les jugeant « volontariste » donc non avérées. Comme d'autres organismes de prévisions, le HCFP insiste sur les « très fortes incertitudes » qui pèsent sur ce projet de budget, qui prévoit également un déficit public ramené à 6,7 % l'an prochain (contre 10,2 % du PIB cette année). En conséquence, la dette publique s'envolerait, quant à elle, à 116,2 % du PIB en 2021.

- **Plan de relance :** le PLF intègre le plan de relance de 100 milliards dont 42 milliards doivent être décaissés d'ici la fin 2021. 10 milliards d'euros de crédits budgétaires doivent être dépensés dès la fin 2020, 22 milliards d'euros devront l'être en 2021, auxquels s'ajouteront 10 milliards d'euros d'impôts de production. Ce plan de relance doit ainsi, par exemple, consacrer 4 milliards d'euros à la rénovation des bâtiments publics et privés, dont 1 milliard est réservé au bloc communal et aux départements « grâce à des fonds de l'Etat dont l'affectation sera opérée localement par les préfets ».
- **Aide aux collectivités face à la crise :** Concernant l'aide aux collectivités face à la crise, le PLF ne met en place aucun nouveau dispositif d'aide aux communes et ne fait que reprendre les dispositifs inscrits dans la troisième loi de finances rectificative évoquée précédemment, à savoir la mise en place du "filet de sécurité" pour les communes et les intercommunalités qui sont confrontées cette année à une réduction significative de leurs recettes fiscales et domaniales. A ce stade, le projet de budget pour 2021 prévoit l'inscription de 1,2 milliard d'euros afin de financer le second acompte ou le solde devant être versé dans le cadre de ces dispositifs. La mise en œuvre de ces derniers sont prévus au titre du seul exercice 2020. Il n'est donc pas prévu de reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde en faveur du bloc communal, ce que prônait pourtant le rapport Cazeneuve, remis fin juillet.
- **Compensation de la baisse des impôts de production :** Comme annoncé par le gouvernement fin août, le PLF acte bien une baisse de 10 milliards d'euros sur les impôts économiques locaux à compter de l'an prochain afin de « soutenir les entreprises, l'activité et l'emploi dans les territoires ». Pour cela, la part régionale de la

contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée, pour plus de 7 milliards d'euros, alors que les impôts fonciers des établissements industriels seront réduits de moitié entraînant une suppression de 1,75 milliard d'euros de recettes de TFPB et 1,54 milliard de CFE pour le bloc communal. Pour l'heure, même si le gouvernement a répondu aux associations d'élus locaux que la compensation accordée aux communes et aux EPCI serait « à l'euro près, via un prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 milliards d'euros » et prendrait en compte l'évolution des bases, les modalités de ce dispositif de "neutralisation" restent à préciser.

- **Dotations aux collectivités** : Malgré la crise qui touche les finances publiques, l'Etat accordera en 2021 le même montant de dotation globale de fonctionnement (DGF) que cette année, soit près de 26,8 milliards d'euros, conformément aux engagements pris par l'exécutif en début de mandat. A l'intérieur de l'enveloppe, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) doivent augmenter chacune de 90 millions d'euros, exactement comme en 2020. Pour financer la croissance de certaines dotations, quelques autres dotations qui concernent plutôt les départements et régions vont être amputées à hauteur de 50 millions d'euros (un montant faible au regard de ces dernières années).

Point important, l'automatisation du FCTVA, qui avait été reportée à plusieurs reprises, devrait cette fois voir le jour. Celle-ci se fera de manière « progressive » pour les dépenses payées à compter du 1er janvier 2021, « en fonction des régimes de versement applicables aux bénéficiaires du fonds ». « Ainsi, au 1er janvier 2021, l'automatisation s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites ».

S'agissant des dotations destinées à l'investissement local, le gouvernement joue là aussi la carte de la stabilité en 2021. 150 millions d'euros sont inscrits pour le financement de la dotation politique de la ville (DPV). Quant à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), elles doivent s'élever respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros l'an prochain. Pour rappel, la DSIL a été abondée d'1 milliard d'euros en 2020. Cette mesure de la loi de finances rectificative du 30 juillet est déjà mise en œuvre : le gouvernement aurait déjà débloqué 400 millions d'euros de crédits de paiement. La Ville de Roanne a sollicité des financements de ce complément DSIL pour ses projets de rénovation thermique de bâtiments (Centre Administratif, Ecole de l'Arsenal, Centre Jacques Brel).

- **Fiscalité locale** : Le PLF 2021 prévoit par ailleurs d'apporter des ajustements à la fiscalité locale. Principale recette concernée : la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. Afin que la France se conforme à une directive européenne, la loi avait réformé en 2010 cette taxe qui bénéficie aux communes et aux départements. Une fois encore, pour des raisons liées aux règles européennes, la taxe locale doit être "centralisée totalement". Elle deviendrait une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité. Les collectivités conserveraient le produit lié à cette recette. Mais celles qui bénéficiaient encore de la possibilité d'augmenter la taxe devront renoncer à cette faculté.

Un autre article du projet de texte prévoit une réforme des modalités de recouvrement de la taxe d'aménagement, puisque la direction générale des finances publiques (DGFIP) deviendrait la seule administration en charge de cette mission (aujourd'hui, les directions des territoires interviennent également).

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuivra avec l'entrée dans la réforme des 20 % de ménages les plus aisés. Ainsi, l'année prochaine, ces ménages profiteront d'un premier dégrèvement de 30 % jusqu'à l'exonération totale à l'automne 2023. Dans ce cadre et afin d'éviter des

conséquences néfastes, le PLF comprend un article qui institue un dispositif complexe de "neutralisation" des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.

Enfin, au chapitre de la fiscalité locale, le gouvernement entend mettre fin au versement pour sous densité. Le dispositif qui a vu le jour en 2012 pour lutter contre l'étalement urbain serait très peu mis en œuvre. La décision de le faire disparaître intervient dans le cadre de la poursuite du chantier de suppression des petites taxes.

II – LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA VILLE DE ROANNE

A. Analyse rétrospective : des finances saines caractérisées par un autofinancement constamment supérieure à la moyenne de la strate depuis 2015

Avant d'évoquer les futures orientations budgétaires, il est nécessaire de connaître précisément la situation financière de notre collectivité à ce jour, au travers d'une analyse rétrospective simplifiée. Les tableaux ci-dessous présentent la structure et l'évolution des recettes et dépenses ainsi que de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, puis les recettes et dépenses d'investissement, pour la période 2015 à 2019, ainsi qu'une estimation pour l'exercice 2020.

1. Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2015

En K€	Rétrospective					2020 PRE CA*
	2015	2016	2017	2018	2019	
Produit des contributions directes	19 009	18 606	18 963	19 192	19 576	19 737
Fiscalité indirecte	15 145	15 400	14 921	14 030	12 045	11 584
Dotations et participations	11 648	10 388	10 145	9 939	9 596	9 316
Autres recettes d'exploitation	4 201	4 800	5 387	14 906	4 969	4 088
Total des recettes réelles de fonctionnement	50 003	49 194	49 416	58 067	46 186	44 725

*prévisions au 15 octobre 2020

Les contributions directes constituent toujours le principal poste de recettes (42% au CA 2019). Le produit fiscal reste sur une tendance haussière sur la période en raison de la croissance des bases. L'évolution positive des bases locatives résulte d'une part des dispositions de la loi de finances déterminées par le gouvernement en fonction notamment du taux de l'inflation, et d'autre part de la dynamique de l'immobilier sur le périmètre de la Ville. Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas été revalorisés après la baisse de 3% en 2015 et il n'est pas envisagé de les augmenter sur le mandat qui démarre.

Le poste de la **fiscalité indirecte** comporte notamment l'Attribution de Compensation (9 596 K€ en 2019) versée par Roannais Agglomération qui pèse 21% dans les recettes et dont l'évolution devrait rester figée en l'absence de nouveaux transferts de compétence entre la Ville de Roanne et Roannais Agglomération. Ce poste est également impacté par le fait que Roanne ne soit plus bénéficiaire du dispositif de péréquation FPIC (tout en restant contributrice). Les autres taxes incluses dans le chapitre « Fiscalité Indirecte » cumulent principalement les droits de mutation et la taxe sur l'électricité, qui sont des recettes qui pourraient être sensiblement impactées par la crise Covid-19 selon les analystes. Pour autant, au moment de la rédaction de ce rapport, il est difficile de prévoir l'impact sur la diminution des recettes. A titre d'exemple les droits de mutation étaient encaissés à près de 75% de la

prévision au 15 octobre 2020. En revanche suite aux décisions d'exonération de la municipalité pour soutenir les entreprises pendant le confinement, les recettes des « droits de places » sont évaluées en baisse de 140 000 € par rapport au CA 2019 et au BP 2020. Au final pour ce chapitre la prévision de réalisé 2020 s'établit à -461 000 € (- 3,8%) par rapport au CA 2019.

Pour les **dotations et participations**, il est anticipé une certaine stabilisation à partir de 2020, les fortes diminutions sur la période sont liées à la politique de l'État de résorption des déficits publics imposée aux collectivités territoriales et qui aura amputé le budget de la Ville de Roanne de près de 20 M€ en cumulé sur la période 2013/2020. La prévision de réalisé 2020 reste néanmoins inférieure au CA 2019, ce qui s'explique par une légère baisse de la DGF (en partie compensée par une hausse de la DSU) mais aussi par la diminution du financement de la Caisse d'Allocations Familiales destiné aux Centre Sociaux, qui leur sera à terme intégralement versé en direct sans passer par la Ville.

Les **autres recettes d'exploitation** englobent les produits d'exploitation du domaine et des services, les revenus des immeubles ainsi que les produits exceptionnels (dont cession). Pour rappel, le pic de recettes en 2018 s'explique par l'imputation en produit exceptionnel de la vente à la SEMOP du foncier nécessaire à la réalisation de l'Ilot Foch-Sully à hauteur de 10 060 K€. Plusieurs recettes de ce poste pourraient aussi être impactées par la crise Covid-19, comme le produit du stationnement (estimation à -186 000 € par rapport au BP) les recettes de restauration collective (estimation à -112 000 €) ou les produits de billetterie (musée, pass'sports...).

Au final, la prévision de réalisation pour le pré-CA 2020 s'établit à 44 725 K€ soit - 1461 K€ par rapport au CA 2019. Les compensations éventuelles des pertes « Covid » annoncées par le gouvernement dans le cadre du dispositif « filet de sécurité » ne sont pas prises en compte dans cette prévision **en l'absence d'informations sur les modalités précises et l'éligibilité de la Ville de Roanne.**

En terme de positionnement, la Ville de Roanne présente au CA 2019 un niveau de recette de fonctionnement par habitant de 1 269,21 €, à comparer à la moyenne de la strate (villes entre 20 000 et 50 000 habitants) qui s'élève à 1 431 €/hab. Parmi ces recettes le produit des impositions directes est de 545,11 €/hab. à Roanne contre 659 € pour la strate et les dotations d'état (DGF) s'affichent à 201,15 €/hab., proche du niveau moyen de 200 €/hab.

2. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2015

En K€	Rétrospective					2020 PRE CA *
	2015	2016	2017	2018	2019	
Charges à caractère général (chap 011)	9 439	9 614	9 625	9 452	9 023	8 533
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	22 282	22 238	22 363	22 282	21 168	21 166
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 808	4 594	4 203	4 232	4 376	4 570
Intérêts de la dette (art 66111)	308	244	195	169	134	98
Autres dépenses de fonctionnement	341	490	652	431	657	743
Total des dépenses réelles de fonctionnement	37 178	37 180	37 038	36 566	35 358	35 110

*Prévisions au 15 octobre 2020

Les charges à caractère général (près de 25% des dépenses) comprennent les contrats conclus par la Ville, les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix du quatuor des fluides (électricité, eau, combustibles et carburants). Ce poste est marqué par une baisse entre 2018

et 2019 en raison du transfert à Roannais Agglomération de la compétence Lecture Publique. Le réalisé 2020 (pré CA) est anticipé fortement à la baisse par rapport au CA 2019 et au niveau du BP 2020 car à l'analyse des dépenses mandatées au moment de la rédaction du présent rapport, il semble que toutes les dépenses non réalisées en raison de la crises sanitaires (actions évènementielles, subventions, carburants, achats divers...) ne seront pas compensées par les dépenses induites par la crise (achats de masques, gel hydro-alcoolique, matériel de protection des postes de travail...) mais la prévision reste très aléatoire à ce stade.

Les **dépenses de personnel**, regroupées dans le chapitre 012 qui représente la majeure partie des dépenses de la collectivité (près de 60%, soit légèrement en dessous de la moyenne de la strate qui est de 61,4%), sont maîtrisées depuis 2015, la baisse constatée entre 2018 et 2019 étant principalement due, comme pour les charges à caractère général, au transfert de compétence de la lecture publique à Roannais Agglomération. L'anticipation du réalisé 2020 s'établit en dessous du budget voté et du CA 2019, car les dépenses engendrées par la crise (prime pour le personnel mobilisé notamment) devraient être compensées par des économies sur certains postes comme les heures supplémentaires.

A noter, la constante diminution sur la période des **intérêts de la dette** qui confirme le fort désendettement de la Ville et de ce fait sa capacité à obtenir des emprunts conséquents pour financer l'investissement sans mettre en péril les grands équilibres. Cet aspect est développé plus bas dans la partie « dette ».

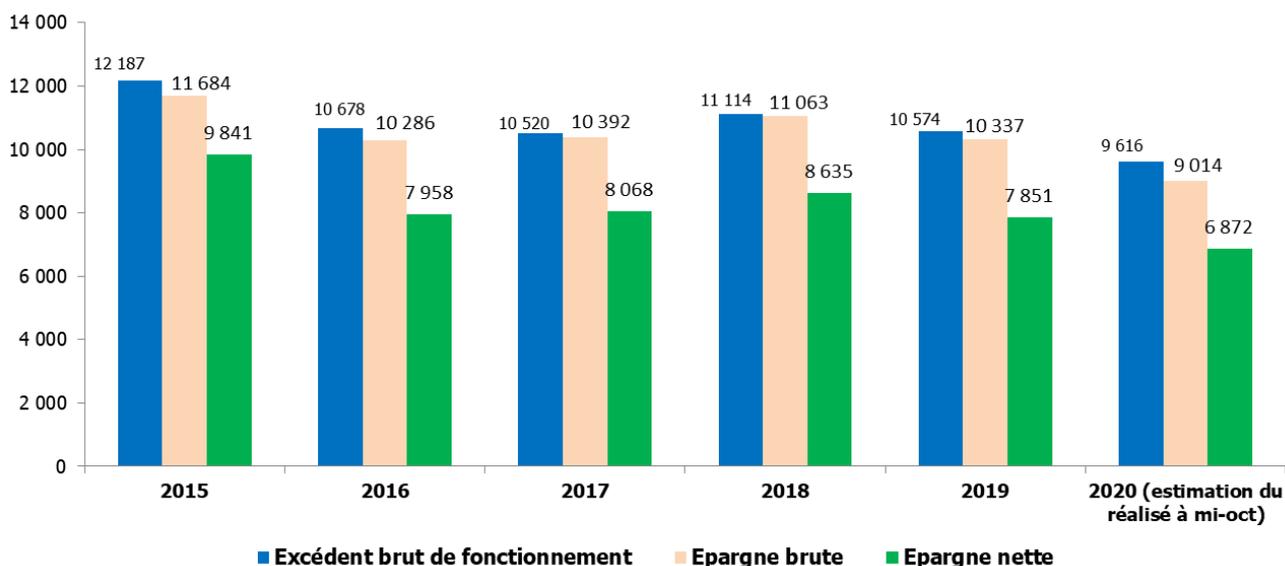
Enfin, le poste « **autres dépenses de fonctionnement** » serait en hausse significative au pré-CA 2020 car il intègre la subvention exceptionnelle de 200 000 € aux « Vitrines de Roanne » pour financer l'opération de soutien aux commerces roannais suite aux conséquences économiques du confinement.

Concernant les ratios de comparaisons relatifs aux dépenses, la Ville présente en 2019 un montant de dépenses de fonctionnement par habitant de 981,28 € contre 1 227 € /hab. pour les communes de la même strate, soit 241 € de moins par habitant (20%).

3. Evolution de l'épargne depuis 2015

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020 PRE CA
Excédent brut de fonctionnement	12 187	10 678	10 520	11 114	10 574	9 616
Epargne brute	11 684	10 286	10 392	11 063	10 337	9 014
Epargne nette	9 841	7 958	8 068	8 635	7 851	6 872

Calcul des épargnes effectué selon la méthodologie du Ministère des Finances (pré CA 2020 : estimations)



La capacité de financement des investissements de la collectivité s'apprécie notamment par les niveaux d'épargne qu'elle peut atteindre, c'est-à-dire l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (EBF). L'Epargne Brute est le montant disponible hors cession et travaux en régie, auquel on retranche les intérêts de la dette puis les remboursements du capital de la dette pour obtenir l'Epargne Nette qui sera affectée à l'investissement. Ces indicateurs restent relativement stables sur la période et montre la capacité de la Ville de Roanne à financer ses projets.

La Ville dispose en effet **d'une marge d'autofinancement de 17,23 % au CA 2019, à comparer à un taux de 6,9 % pour la moyenne de la strate**. Cet indicateur montre la faculté de financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

De même, sa **Capacité d'Autofinancement brute 2018 (dernier chiffre connu) par habitant reste 1,6 fois supérieure à la moyenne de la strate et sa CAF nette près de 3 fois supérieure à la moyenne de la strate** (240 €/habitant pour la Ville et 85 €/habitant pour la strate, source DGFIP comptes individuels des communes 2018).

4. Evolution des recettes réelles d'investissement depuis 2015

En K€	Rétrospective					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020 PRE CA
FCTVA (art 10222)	1 002	1 248	1 568	1 225	1 778	1 744
Emprunts	0	4 533	1 050	1 000	0	0
Autres recettes (dont subventions)	3 048	2 292	2 261	3 526	1 333	3 808
Total des recettes réelles d'investissement	4 050	8 073	4 879	5 751	3 111	5 552

La prévision du réalisé 2020 pour les recettes d'investissements ne prévoit pas de recours à **l'emprunt** pour cet exercice.

Le montant du **FCTVA** est dépendant du niveau d'investissement de l'année précédente, il est prévu de réaliser une recette légèrement inférieure au CA 2019.

Le poste **autres recettes** comprend les financements reçus des partenaires financiers qui

sont perçus en fonction de l'avancement des dépenses relatives aux projets subventionnés. Pour l'année 2020, ce poste devrait être en hausse (estimation 3 532 K€) en raison d'une part de subventions prévues en 2019 et reportées mais aussi parce que plusieurs projets du mandat sont arrivés à leur terme et le niveau de dépenses permet de solliciter le versement des subventions attribuées. Ce poste intègre également la taxe d'aménagement et les amendes de polices.

Ce tableau confirme que, grâce à un niveau d'autofinancement élevé sur toute la période, **la Ville a pu limiter le recours à l'emprunt et préserver sa capacité de financement pour les années futures.**

5. Evolution des dépenses réelles d'investissement depuis 2015

En K€	Rétrospective					2020 PRE CA
	2015	2016	2017	2018	2019	
Sous-total dépenses d'équipement	15 362	17 791	12 970	22 726	16 576	13 340
Autres investissements hors PPI	20	905	1 965	57	22	34
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 843	2 328	2 325	2 428	2 487	2 131
Autres dépenses d'investissement	93	0	462	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	17 318	21 024	17 722	25 211	19 085	15 505

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement en 2020 sera forcément impacté par les effets du confinement et de la crise Covid. Néanmoins, c'est un total proche de 13,5 M€ qui devrait être investi dans l'économie locale.

Le ratio dépenses d'équipement rapportés à la population se situe en 2019 à 386,38 € / hab. alors qu'il est de 358 € / hab. pour les villes de la même strate.

Par ailleurs, la Ville de Roanne aura consacré, en 2019, 30,44% de ses recettes de fonctionnement à des dépenses d'équipement quand les villes de la strate y consacrent en moyenne seulement 25%.

B. Analyse prospective : un recours mesuré à l'emprunt pour financer une enveloppe plafond d'investissement de 120 M€ sur le mandat

1. Une politique d'investissement renforcée pour un plan de relance à l'échelle locale

L'analyse rétrospective de l'évolution de la situation financière de la Ville de Roanne montre la solidité de ses fondamentaux et sa capacité à augmenter son niveau d'investissement.

Or, dans le contexte économique décrit en première partie, la stratégie financière de la Ville se doit de marquer une rupture par rapport aux années précédentes pour permettre de dégager des moyens financiers participant à un plan de relance de l'économie locale. C'est pourquoi, le Budget 2021 comportera un effort supplémentaire en faveur de l'investissement financé par l'emprunt car d'une part, il n'est pas possible de dégager plus d'autofinancement que les années précédentes en raison notamment du contexte COVID, et d'autre part, le contexte des marchés permet de bénéficier de taux d'intérêts très compétitifs. La Ville, a ainsi pu contractualiser en août 2020 dans le cadre du programme Action Cœur de Ville un emprunt de 4 M€ avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) sur une enveloppe de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le taux de ce prêt est fixe et particulièrement compétitif : 0,55% sur une durée de 25 ans.

Cependant, les autres fondamentaux de la stratégie financière de la Ville de Roanne devront demeurer inchangés pour maintenir une situation financière saine et faciliter le recours à l'emprunt à plus long terme, à savoir :

- un **maintien du niveau de l'épargne nette élevé** par rapport aux moyennes des autres villes de la strate,
- la **maîtrise de la fiscalité**, pour préserver, dans un contexte économique difficile le pouvoir d'achat des Roannais,
- un **effort d'investissement renforcé**, outil d'un plan de relance de l'économie à l'échelle locale.

Dans un contexte inédit, la préparation budgétaire 2021 a donc pour objectif prioritaire la mise en œuvre du plan de mandat de l'équipe municipale élue en mars 2020 tout en dégageant les marges de manœuvre nécessaires pour absorber les impacts financiers de la crise qui restent encore incertains. Comme le montre l'analyse rétrospective au paragraphe précédent de l'évolution de ses grands agrégats, **la Ville dispose de finances saines pour aborder la période difficile et incertaine qui s'annonce.**

2. Un recours accru mais mesuré à l'endettement pour financer le plan de relance

Il est donc envisagé, dès 2021, un effort sans précédent sur les dépenses d'équipements (voir le détail page 28), mais l'équipe municipale souhaite poursuivre cet effort d'investissement sur la durée du mandat pour réaliser l'ensemble des projets pour lesquels les roannais ont voté en mars 2020. Une première approche financière de ce plan de mandat fait ressortir une estimation proche de 120 millions d'euros.

Afin d'augmenter sa capacité d'investissement sur le mandat qui s'ouvre, pour à la fois préserver son patrimoine, renforcer son attractivité et soutenir l'économie locale, la Ville de Roanne doit se fixer un objectif cible de 35 M€ d'emprunts sur la période 2021/2025, ce qui reste très soutenable au regard du niveau d'endettement actuel et du profil d'extinction de la dette actuelle (voir infra). **Cet objectif permet en effet de conserver en fin de mandat un ratio de désendettement inférieur à 6 ans, soit en deçà du niveau moyen des communes de la même strate.** Pour rappel, ce ratio indique le nombre d'année nécessaire à une collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacre l'intégralité de son autofinancement.

Une première approche prospective, montre que cette trajectoire qui privilégie l'investissement, basée sur un plafond d'investissement de 120 M€ et une enveloppe maximum d'emprunt de 35 M€, permet de maintenir les équilibres financiers. En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, à l'échéance 2025 le niveau des épargnes reste très bon. Le taux d'épargne brute, proche de 20% en 2020, passerait sous le seuil de 15% en 2025. Le niveau resterait donc très confortable à comparer à la moyenne de la strate (13% en 2018, dernier exercice connu pour ce ratio). L'épargne nette pour sa part aura tendance à baisser plus fortement du fait de l'augmentation du remboursement de la dette.

	K€	En €/habitants		K€	En €/habitants
	VDR 2019	VDR* 2019	STRATE 2018	VDR 2025	VDR* 2025
AUTOFINANCEMENT					
Excédent brut de fonctionnement	10 574	294	214	7 300	203
Capacité d'autofinancement brute	10 337	288	191	6 683	186
Capacité d'autofinancement nette	7 851	219	85	3 735	104
DETTE					
Encours au 31/12	8 850	246	1036	35 982	1001

*Base démographique = population INSEE 2019

Au final, et conformément aux conclusions du cabinet Finance Active qui conseille la Ville pour la réalisation de sa prospective financière, « **le recours à l'emprunt pour financer un PPI ambitieux reste soutenable dès lors que la Ville arrive à maîtriser la diminution des épargnes. Les projets envisagés par la Ville peuvent donc être financés** ».

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En préambule à la présentation des grandes orientations du budget 2021, il convient de préciser que, dans le contexte particulier de la construction budgétaire 2021, lié à la crise sanitaire et économique, la prudence doit être la ligne directrice pour la prévision des crédits.

L'objectif est donc un BP 2021 proche du précédent en fonctionnement sauf action nouvelle validée par l'équipe municipale. La prise en compte d'éventuelles dépenses supplémentaires ou non recettes générées par la crise se ferait par l'inscription d'une enveloppe « dépenses imprévues » beaucoup plus importantes que les années précédentes, de l'ordre de 350 000 €. Cette inscription budgétaire de précaution pourra se faire en deux temps, 50 000 € au BP et 300 000 € au moment de la reprise des résultats lors de la première décision modificative. Pour rappel l'article L-2322 du CGCT permet aux collectivités d'inscrire au maximum 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement, soit pour la ville de Roanne 2,7 M€.

A. Les recettes de fonctionnement

En K€	BP 2020	Prévision ROB 2021	Evolution prévision ROB 2021 / BP 2020	% prévision ROB 2021/ BP 2020
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	2 780	2 751	-29	-1,0%
<i>Dont produits issus du stationnement</i>	1 000	960	-40	-4,0%
<i>Dont mise à disposition de personnels</i>	501	467	-34	-6,8%
IMPOTS ET TAXES	31 457	31 407	-50	-0,2%
<i>Contributions directes</i>	19 690	19 773	83	0,4%
<i>AC Roannais agglomération</i>	9 659	9 659	0	0,0%
<i>Autres impôts et taxes</i>	2 108	1 975	-133	-6,3%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 426	9 345	-81	-0,9%
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	7 133	7 036	-97	-1,4%
<i>Autres concours de l'Etat</i>	1 684	1 756	72	4,3%
<i>Autres participations et subventions</i>	609	553	-56	-9,2%
AUTRES PRODUITS	1 203	1 196	-7	-0,6%
<i>Produits de gestion courante</i>	1 112	1 105	-7	-0,6%
<i>Atténuations de charges de personnel</i>	40	40	0	0,0%
<i>Produits exceptionnels et provisions</i>	51	51	0	0,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	44 866	44 699	-167	-0,4%

1. Les produits des services et du domaine : -1%

Ces recettes regroupent le montant des ventes et des prestations issues de l'activité des services communaux. Ce produit est relativement stable avec une diminution de 1% par rapport à l'exercice précédent. Il est prévu le maintien au même niveau de la quasi-totalité des tarifs des services proposés aux roannais. La non-répercussion de l'inflation est une mesure qui permet notamment de ne pas impacter le pouvoir d'achat des ménages et de soutenir les acteurs de l'économie locale, entreprises occupant le domaine public ou associations utilisant les équipements municipaux par exemple.

Le produit de stationnement en voirie ouverte (le produit du stationnement sur les parkings aménagés fait l'objet d'un budget annexe) et le forfait post stationnement, qui représentent une proportion importante de ce poste, sont également prévus à la baisse, par alignement sur le réalisé 2019 et compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire.

2. Les impôts et taxes : - 0,2%

Les orientations pour les recettes de fiscalité directe se feront à taux constants conformément aux décisions de la majorité municipale. De ce fait, seules les bases constituent une variable d'évolution pour les contributions directes, tout d'abord par la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales basée sur l'inflation constatée l'année précédente de novembre à novembre, estimée à 1% dans l'attente du vote définitif de la loi de finances pour 2021, ensuite par l'évolution physiques des bases. Dans le contexte d'incertitude impactant l'activité économique, l'évolution de ce poste serait limitée à +0,4%.

Sans transfert de compétence prévu à brève échéance, l'attribution de compensation versée par Roannais Agglomération resterait inchangée alors que les autres revenus du chapitre 73, tels que par exemple la taxe locale sur la consommation finale d'électricité ou les droits de mutation seraient prévus à la baisse par précaution dans le contexte économique très incertain.

3. Les dotations et participations : - 0,9 %

Après des années de baisse imposée par l'Etat pour contribuer au redressement des comptes publics (pour rappel perte de près de 20 M€ pour la Ville de Roanne sur la période 2013/2020), le produit de la DGF pourrait se stabiliser grâce à la majoration de la dotation de solidarité urbaine, qui compense en partie la dotation forfaitaire toujours orientée à la baisse en raison de l'évolution démographique et de l'écrêtement.

Les autres concours de l'État, comprenant notamment les compensations d'exonération des taxes (taxe d'habitation, taxe foncière) imposées par l'État, sont prévus en légère hausse pour 2021 dans l'attente de la parution définitive de la loi de finance.

Les subventions et participations seront prévues en diminution en raison notamment de la suppression de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales qui sera versée directement aux Centres Sociaux.

4. Les autres produits : -0,6 %

Dans ce chapitre sont comptabilisés principalement les revenus des immeubles, c'est-à-dire les loyers perçus qui seront estimés en diminution pour 2021 pour se rapprocher du réalisé 2019 et prendre en compte le départ de plusieurs locataires, notamment des entreprises, l'arrivée de nouveaux locataires ne comblant que partiellement la perte de recettes. A noter également dans ce chapitre, les recettes du Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy prévues à hauteur de 652 000 € proche du BP 2020.

Globalement, les produits de fonctionnement pour l'exercice 2021 seraient estimés à **44 699 K€** contre **44 866 K€** en 2020, soit un léger repli de - 0,4 %.

B. Les dépenses de fonctionnement

Encore plus que les années précédentes au vu du contexte, le cadrage de la préparation budgétaire est resté contraignant afin de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement dans une proportion (+ 0,76 %) qui ne dégrade, ni les niveaux d'épargne de la Ville, ni sa capacité à financer un investissement élevé.

en K€	BP 2020	Prévisions ROB 2021	Evolution prévisions ROB 2021/BP 2020	% prévisions ROB 2021 / BP 2020
Charges à caractère général	9 556	9 725	169	1,77%
<i>dont énergie</i>	<i>1 797</i>	<i>1 834</i>	<i>37</i>	<i>2,06%</i>
<i>dont autres charges</i>	<i>7 759</i>	<i>7 891</i>	<i>132</i>	<i>1,70%</i>
Charges de personnel	21 667	21 696	29	0,13%
Charges de gestion courante	4 465	4 602	137	3,07%
Atténuations de produits	226	220	-6	-2,65%
Charges financières	95	70	-25	-26,32%
Charges exceptionnelles & provisions	490	465	-25	-5,10%
Dépenses imprévues	50	50	0	0,00%
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	36 549	36 828	279	0,76%

1. Les charges à caractère général (chap.011) : + 1,77 %

Cette ligne prend en compte l'ensemble des dépenses récurrentes relatives au fonctionnement de la collectivité. Au stade du Débat d'Orientation Budgétaire, on peut noter en fonction des champs de compétence de la collectivité les principales variables d'évolution de la prévision de crédits pour 2021 :

- Dans le secteur « cadre de Vie et qualité de la ville », les dépenses d'énergie qui représentent une part importante dans cette enveloppe (1 835 K€ en prévision 2021, + 2% par rapport au BP 2020) ont été prévues sans marge et ne pourront intégrer une éventuelle forte hausse des matières premières ou des consommations. Dans ce domaine, il faut également prévoir un renforcement en 2021 du budget consacré au « nettoyage » pour pallier aux dépenses liées au COVID 19. L'entretien des nouveaux aménagements urbains tels que l'espace des Bords de Loire doit également être pris en compte.
- On peut également souligner dans le secteur Démocratie Locale-Vie des quartiers-Police Municipale l'optimisation de l'enveloppe liée à la maintenance du dispositif de vidéo-protection (- 23 000 € de BP à BP). En revanche, le budget dédié aux cimetières serait proposé à la hausse pour notamment prendre en compte l'accroissement des prestations de désherbages tout comme le budget affaires juridiques en raison de l'accroissement des contentieux.
- A noter dans ce chapitre, une innovation en faveur de la jeunesse avec la mise en place d'un nouveau dispositif appelée « argent de poche », pour les jeunes entre 15 et 16 ans qui ne peuvent pas travailler mais souhaitent gagner un peu d'argent en aidant la collectivité dans ses missions.
- Concernant les dépenses relatives au secteur culturel dans ce chapitre des charges à caractère générale, il faut retenir l'augmentation proposée pour le budget 2021 du musée Joseph Déchelette (+ 14 000 €) qui s'inscrit dans la démarche engagée depuis 2018, à savoir l'accompagnement au développement d'une nouvelle dynamique au musée, préalable indispensable au futur projet de rénovation et qui met l'accent sur le traitement des collections, la politique des publics, afin d'en faire un lieu culturel ouvert sur la ville, d'inclusion et de rayonnement pour le Roannais et enfin la programmation d'expositions temporaires (seconde partie de l'exposition « Jean Puy » et une exposition d'été : « La pause des Sisyphe(s) heureux »).

2. Les frais de personnel : + 0,13 %

Le chapitre 012 « charges de personnel » reste stable de BP à BP. Les facteurs de hausse, notamment le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), évalué en moyenne entre 100 000 et 150 000 € / an, sont ainsi compensés par une maîtrise de l'évolution des effectifs et des autres postes. Pour de plus amples informations sur l'évolution des effectifs et les dépenses de personnel, il convient de se reporter à la partie dédiée dans le présent rapport.

3. Les charges de gestions courantes (chap.65) : + 3,07 %

Ce chapitre comprend principalement les participations aux organismes (CCAS par exemple pour 1 364 K€ prévus en 2021) et les subventions aux associations.

Dans le domaine social, les subventions aux Centres Sociaux et autres associations, prévues en 2021 à 816 000 € seront en baisse de 55 000 € par rapport au BP 2020 en raison de la fin du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, cette dernière versant dorénavant ses subventions directement aux Centres Sociaux, comme déjà exposé en partie recette.

Dans le secteur Education, il faut relever une augmentation (123 000 €) du forfait communal par enfants que la Ville est tenue de verser aux écoles privées suite au changement législatif concernant l'âge de scolarisation obligatoire.

Concernant les subventions du secteur des sports, la prévision budgétaire serait en légère augmentation en 2021 à 365 000 € soit +1% pour renforcer le soutien apporté par la ville aux associations sportives dont les finances sont souvent impactées par les effets de la crise Covid. La différence par rapport au BP 2020 s'explique aussi par des dépenses non récurrentes telles que la subvention pour la fête du Cheval (événement en biennale donc non prévu en 2020) et pour le club de Hockey sur glace ou par des opérations nouvelles comme le Défi Famille à l'occasion de l'ouverture des Bords de Loire.

Dans le secteur de la culture aussi le soutien de la Ville aux associations est confirmé par une légère augmentation de l'enveloppe budgétaire dédiée. A noter dans ce chapitre, la subvention d'équilibre du budget général vers le budget annexe du théâtre dont la prévision à hauteur de 875 000 € reste très incertaine au stade du DOB en raison de l'impact de la crise sur l'activité artistique.

4. Les atténuations de produits : - 2,65 %

Cette enveloppe concerne la contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et fiscales (FPIC).

5. Les charges financières : - 26,32 %

Les charges financières sont prévues en forte réduction de BP à BP en raison de la diminution des intérêts d'emprunts détaillée dans la partie du rapport qui présente l'évolution de la dette.

6. Les autres charges exceptionnelles : - 5,10 %

Cette ligne concerne exclusivement des dépenses non récurrentes et prévoit notamment pour 2021 la dernière année du remboursement de l'emprunt patinoire à Roannais Agglomération.

7. Les dépenses imprévues

L'inscription au BP 2021 serait identique à celle prévue BP 2020 mais comme énoncé précédemment, il est envisagé pour permettre de prendre en compte des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire ou à une détérioration économique de plus grande ampleur d'inscrire une enveloppe supplémentaire de 300 000 € après la reprise des résultats 2020 lors de la première décision modificative.

Au final, le montant total des charges de fonctionnement s'éleverait pour 2021 à **36 828 K€** contre **36 549 K€** en 2020, soit une hausse contenue de **0,76 %** qui n'obère pas les possibilités de financer les projets d'investissement.

IV – LA DETERMINATION DE L'ÉPARGNE ET LES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT

A. Une épargne nette prévue en hausse malgré la crise

ÉPARGNES (en K€)	BP 2020	ROB 2021	Evolution ROB 2021/BP 2020 en K€	Evolution ROB 2021/BP 2020 en %
Recettes réelles de fonctionnement	44 867	44 699	-168	-0,37%
Dépenses réelles de fonctionnement	36 549	36 828	279	0,76%
Capacité d'autofinancement brute	8 318	7 871	-447	-5,37%
Amortissement du capital de la dette	2 150	1 472	-678	-31,53%
Capacité d'autofinancement nette	6 168	6 399	231	3,75%

La prévision prudente au BP 2021 des recettes liées principalement aux incertitudes sur l'évolution des crises sanitaires et économiques a pour conséquence une petite dégradation de la capacité d'autofinancement brute de la Ville (- 5,37%). Mais l'épargne nette affectée au financement de l'investissement ressort en hausse (+ 3,75%) après intégration du remboursement de la dette qui diminue par rapport à 2020 en raison du désendettement.

B. Une capacité d'investissement confirmée pour 2021

en K€	rappel BP 2020	ROB 2021
1- Epargne brute	8 318	7 871
FCTVA	1 700	1 300
Taxes d'urbanisme	120	70
Subventions d'équipement	2 554	2 035
Produit des cessions	800	500
Amendes de police	40	200
Autres recettes	35	35
2 - Recettes d'investissement	5 249	4 140
Emprunts nouveaux	5 215	11 045
Remboursement de capital	-2 150	-1 472
3- Flux net d'emprunts	3 065	9 573
4- Capacité totale de financement	16 632	21 584

Comme évoqué précédemment, l'objectif affiché par la municipalité dans le cadre des orientations budgétaires est de prévoir en 2021 un effort d'investissement très important, soit un total de 21,5 M€. Pour financer ce programme, la Ville dispose d'une capacité d'investissement prévue à 12 M€, (hors remboursement du capital, autofinancement + recettes d'investissement dont subventions). L'équilibre du budget se fera par un emprunt à hauteur de 11 M€, montant qui sera revu à la baisse après la détermination du résultat 2020 et sa reprise par Décision Modificative au budget 2021, et la notification des arrêtés attribuant des subventions sur les différents projets de la part des partenaires financiers de la collectivité.

V – LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A. Les orientations 2021 de la section d'investissement : un effort accentué pour relancer l'économie locale

Le budget 2021 d'investissement s'élève donc à un total d'environ 21,5 M€ ce qui est très largement supérieur au montant des investissements dans les BP des années précédentes (16,6 M€ en 2020).

Il est important de souligner comme nous venons de le voir qu'un tel niveau d'investissement nécessite d'afficher pour équilibrer le budget un emprunt proche de 11 M€, soit le double en moyenne de l'emprunt inscrit dans les budgets précédents. Ce choix volontariste et assumé de l'exécutif municipal a pour ambition première d'accroître l'attractivité de Roanne, d'entretenir et valoriser le patrimoine de la Ville mais aussi de participer à la relance de l'économie notamment au niveau local.

Pour rappel, la Ville a déjà contractualisé un emprunt de 4,1 M€ auprès de la Banque des Territoires en août 2020 qui sera mobilisable courant 2021 ou plus tard selon les besoins pour financer notamment les décaissements liés aux travaux du Centre Administratif.

Par ailleurs, la prévision budgétaire 2021 ne prévoit aucune des subventions sollicitées et attendues dans le cadre du Plan de Relance, notamment pour le Centre Administratif et les travaux pour le site Cassin-Diderot car au moment de la rédaction de ce rapport nous n'avons pas encore les arrêtés attributifs. En cas de réponses positives, une partie de ces subventions sera inscrite en 2021 et permettra de diminuer d'autant l'emprunt.

Les 2 postes principaux qui expliquent ce budget investissement hors normes sont :

- la rénovation du Centre Administratif pour un montant de 4,2 M€,
- les acquisitions foncières pour un montant de 2,7 M€.

Les autres enveloppes significatives inscrites dans ce projet de budget 2021 sont :

- le solde de l'opération quartier Bourgogne-Fontquentin : 770 000 €
- 1ère phase de réaménagement square Cassin et avenue de Lyon : 1 490 000 €
- renouvellement de l'enveloppe voiries exceptionnelle : 1 500 000 €
- la participation d'équilibre Foch-Sully : 1 132 000 € (initialement prévue en 2020)
- aménagement groupe scolaire Arsenal : 400 000 € (anticipation phase 2 pour bénéficiaire du plan de relance).
- solde opération aménagement bords de Loire : 1 630 000 €

- extension du périmètre de vidéo protection : 430 000 € dont 300 000 € pour le transfert du CPU, 50 000 € pour les nouvelles caméras et 80 000 € pour la solution Briefcam.
- plantation de nouveaux arbres : 300 000 € (initialement échelonné sur 5 ans)
- cimetière animaux : 130 000 €
- viabilisation Mermoz : 200 000 €

Concernant les enveloppes des investissements courants, il est prévu de fixer en ce début de mandat les enveloppes annuelles suivantes :

- Bâtiments : 875 000 €,
- Voiries : 450 000 € (hors enveloppe annuelle entretien),
- Environnement : 250 000 €,
- Garage : 400 000 € (contre 300 000 € sur le précédent mandat),
- Autres services : 200 000 €.

Concernant l'enveloppe 1500 « Autres services », la proposition de BP s'établit à 270 000 € en raison notamment :

- Investissements du Musée : 88 500 € (soit environ 30 000 € d'augmentation pour l'acquisition d'œuvres d'art)
- Investissement DRH : 35 000 € (dont 25 000 € d'augmentation pour l'acquisition de défibrillateurs)

A noter, concernant l'enveloppe pour les subventions d'équipements, la proposition de renouvellement d'un crédit de 100 000 € pour des travaux d'entretien du théâtre (subvention versée au budget annexe du théâtre), et le maintien des enveloppes de 100 000 € concernant l'aide au ravalement des façades et l'aide aux commerces.

B. L'état de la programmation pluriannuelle

La programmation pluriannuelle des investissements qui concerne les opérations les plus importantes du mandat, permet une gestion optimisée des crédits annuels nécessaires à l'avancement des travaux relatifs à ces projets. Cette programmation doit donc être actualisée chaque année, d'une part, par la clôture des Autorisations de Programme (A.P.) dont les travaux sont achevés, et d'autre part, par l'ajustement des Crédits de Paiement (C.P.) à inscrire au budget primitif.

Conformément à la réglementation, la liste des autorisations de programme figure ci-dessous après prise en compte des évolutions et ajustements approuvés par le Conseil Municipal.

N°AP	Intitulé de l'AP	Montant de l'AP
250	Rénovation du Centre Administratif	10 200 K€
330	Quartier Bourgogne	3 000 K€
560	Espace commercial urbain de centre-ville Foch-Sully (hors acquisitions)	24 933 K€
872	Aménagement des bords de Loire	13 200 K€
	TOTAL DES AP	51 333 K€

VI- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2020

A. Présentation de la structure de la dette au 31 août 2020

Aucun emprunt n'ayant été mobilisé, les caractéristiques de la dette de la Ville de Roanne, détaillées ci-après, ont peu évolué au cours de l'année 2020 :

- un encours très faible,
- un taux moyen inférieur à la moyenne de la strate,
- une durée de vie moyenne inférieure à la moyenne de la strate,
- une répartition de risque équilibrée entre taux fixe et taux variable,
- une dette 100% saine et non structurée,
- une répartition justifiée de la dette par établissement prêteur
- une capacité de désendettement inférieure à un an

L'emprunt contractualisé en août 2020 auprès de la Banque des Territoires pour le financement du Centre Administratif n'est pas pris en compte dans l'analyse de la dette car il ne sera mobilisé qu'en 2021. De même l'analyse n'intègre pas l'emprunt du Budget Annexe du crématorium qui sera évoqué dans la partie consacrée à ce budget.

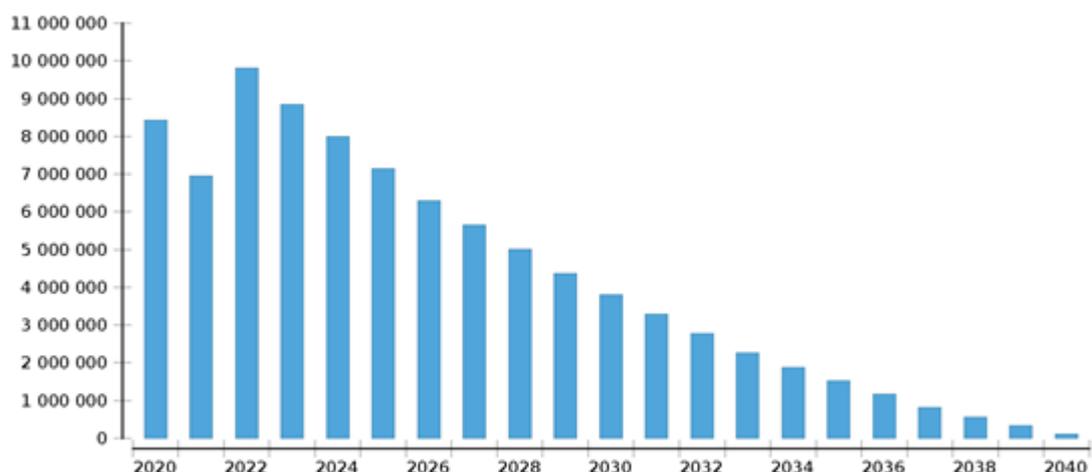
1. L'encours de la dette au 31 décembre 2020

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Encours de dette	6 959 325 €	8 438 750 €	11 607 128 €

La dette de la Ville est répartie sur 16 emprunts, contractés auprès de 4 groupes bancaires.

Elle est toujours caractérisée par un encours très faible en comparaison des moyennes constatées dans les autres villes de la même strate : 316 €/habitant pour la Ville contre 1 063 €/habitant pour la strate (source Compte des Communes 2018 – DGFIP).

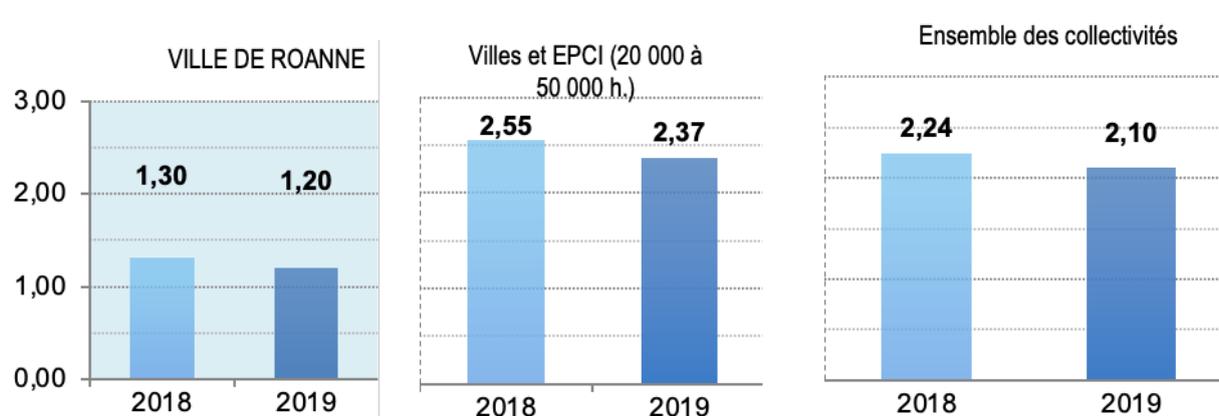
Évolution du capital restant dû



Ce graphique montre que le capital restant dû (CRD) baisse à fin 2021 jusqu'à moins de 7 M€ et remonte à partir de 2022 dans l'hypothèse de la mobilisation du prêt Banque des Territoires courant 2021. **Il confirme que la Ville dispose de marge de manœuvre importante pour financer les projets d'investissements du prochain mandat avec une proportion d'emprunt à la hausse.**

2. Un taux moyen inférieur à la moyenne de la strate

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Taux moyen	1,00%	1,20%	1,30%



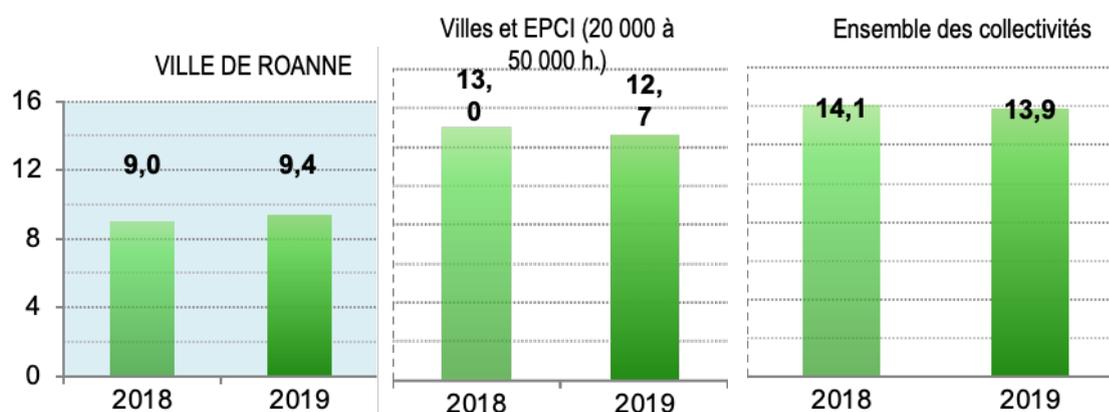
Sans emprunts nouveaux en 2019 ni en 2020, le taux moyen s'améliore encore et se positionnera à 1% fin 2020. La Ville bénéficie donc de taux très compétitifs par rapport au taux moyen des autres collectivités du panel de notre prestataire Finance Active mais aussi par rapport à la situation du marché financier actuel.

Même si les taux sont historiquement bas, il n'apparaît pas opportun à ce stade d'envisager une renégociation car la dette à taux fixe ne présente aucune opportunité d'amélioration en raison de trop fortes pénalités actuarielles et des marges bancaires. Le taux moyen sera encore amélioré par le nouveau prêt à taux fixe contractualisé auprès de la Banque des Territoires en août 2020 pour la rénovation du centre administratif Paul Pillet et qui sera mobilisé en 2021 selon les besoins de financement.

Concernant les taux variables, il s'agit essentiellement d'emprunts basés sur le Livret A contractualisés auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) dans le cadre de programmes spécifiques tels que le Programme de Rénovation Urbaine ou les emprunts liés à la rénovation énergétique des bâtiments.

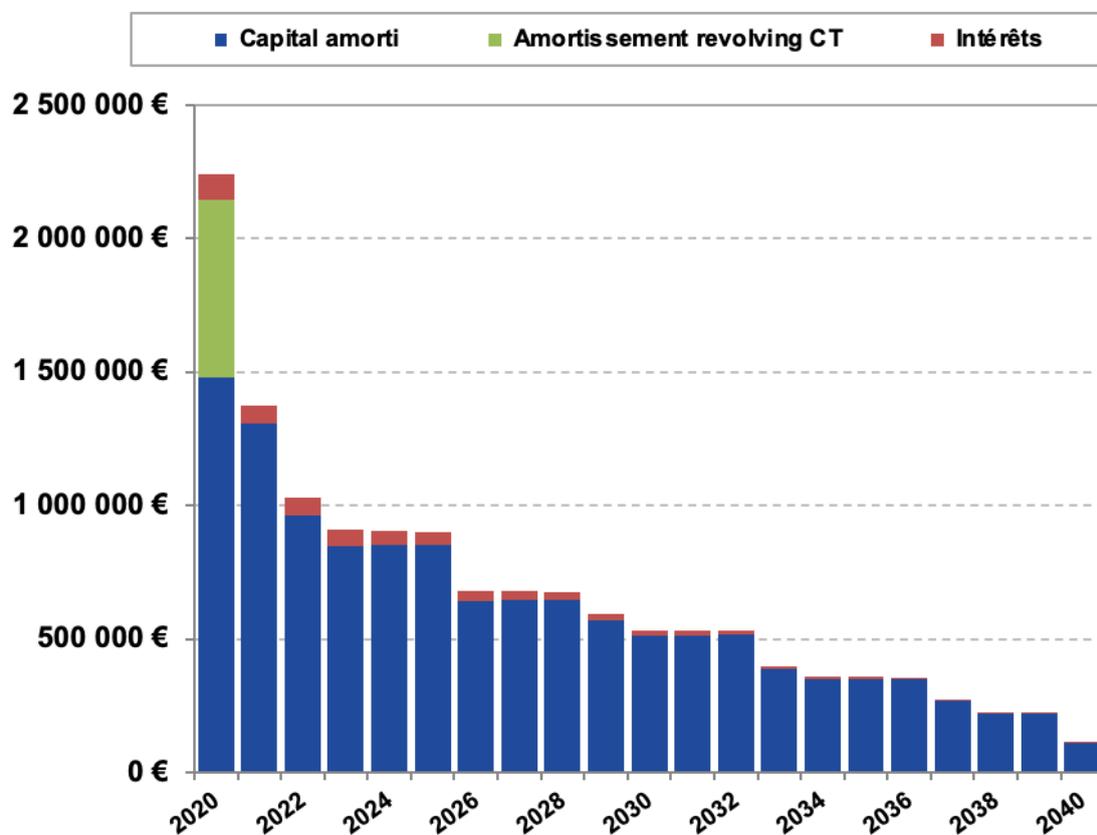
3. Une durée de vie moyenne inférieure à la moyenne de la strate

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée résiduelle moyenne	10 ans et 1 mois	9 ans et 4 mois	9 ans



La durée de vie moyenne des emprunts restent très en deçà de la moyenne des villes de la strate constatée dans l'Observatoire de Finance Active.

Cette caractéristique de la dette impacte positivement le profil de remboursement (montant des annuités annuelles) repris dans le graphique suivant, hors effets des emprunts à venir:



Il faut noter que pour l'année 2021, l'annuité baisse de manière très significative en raison de l'arrivée à échéance de l'emprunt revolving souscrit auprès de la Société Générale.

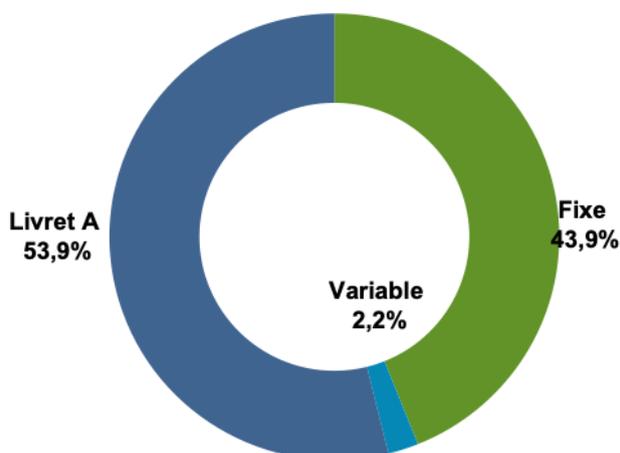
A noter également pour rappel l'arrivée à échéance des emprunts suivants :

- Programme d'investissement 2006 – emprunt Caisse d'Épargne pour un montant de 6 M€.
- Travaux / acquisitions et investissements 1999 – 2000, emprunt Société de Financement Local (Banque Postale) pour un montant de 3 M€.

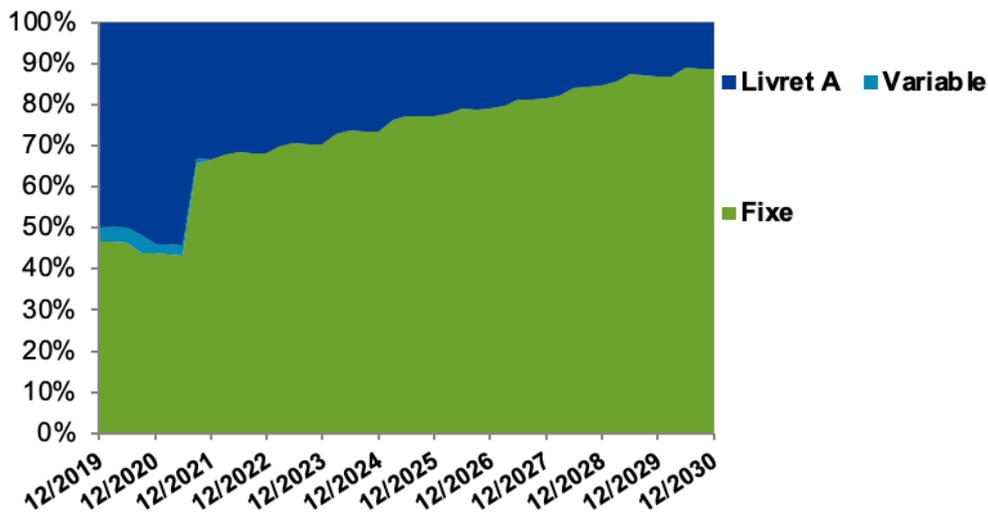
Ce profil de remboursement confirme une fois encore la capacité de la Ville à financer son effort d'investissement par de nouveaux emprunts.

4. Une répartition de risque de taux équilibrée

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	3 057 960 €	43,9%	0,92%
Variable	152 449 €	2,2%	-
Livret A	3 748 917 €	53,9%	1,10%
Total	6 959 325 €	100,0%	1,00%

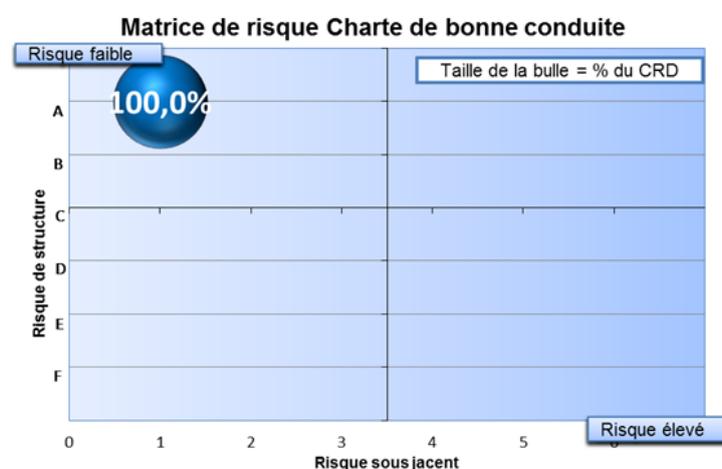


La dette de la Ville présente une structure équilibrée entre les taux fixes et les taux variables. Concernant ces derniers, il s'agit essentiellement d'emprunts indexés sur le Livret A et contractualisés auprès de la banque des territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) dans le cadre de programmes spécifiques tels que le Programme de Rénovation Urbaine ou les emprunts liés à la rénovation énergétique des bâtiments. La part des emprunts à taux variables hors livret A devient non significative au 31 décembre 2020 et sera nulle en 2021 en raison de l'extinction de l'emprunt Société Générale (dernière annuité de 152 449€ en 2021). Cela permettra d'absorber les annuités de remboursement du nouvel emprunt pour le centre administratif qui sera mobilisé courant 2021.



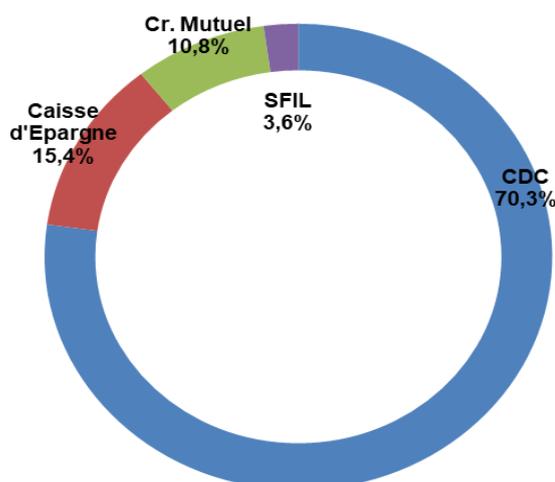
La part de taux fixe augmentera en fonction du profil d'extinction de la dette actuelle et sera encore renforcée par le nouveau prêt à taux fixe contractualisé auprès de la Banque des Territoires en août 2020 pour la rénovation du centre administratif Paul Pillet et qui sera mobilisé en 2021 selon les besoins de financement.

5. Une dette 100% saine et non structurée



La Ville n'a pas souscrit de produits structurés dans sa dette et de ce fait, n'est pas soumis au risque de forte augmentation des taux qui a été subie par certaines collectivités. Ainsi, la dette est classée à 100% en risque 1A (risque faible) sur la matrice de risque de la Charte de Glissrer qui classe en fonction du risque les produits bancaires proposés aux collectivités territoriales.

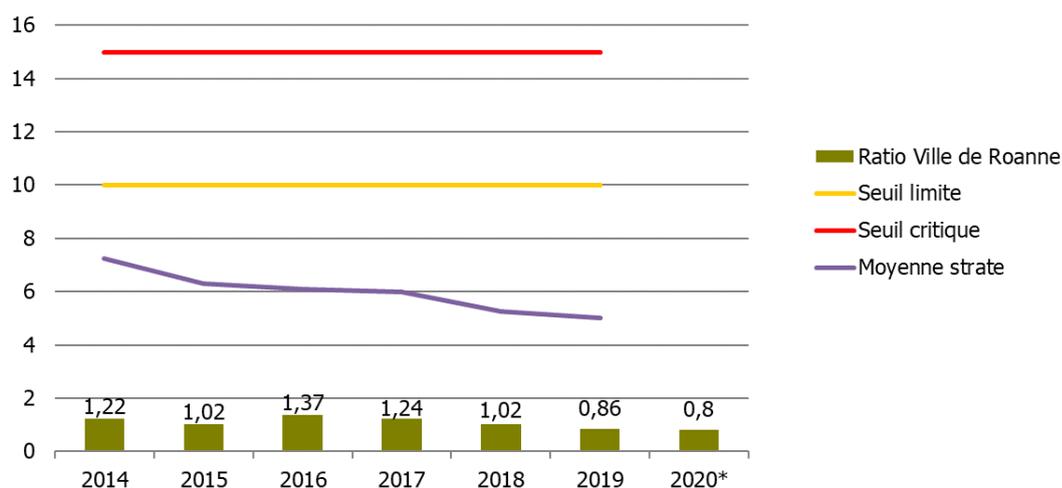
6. La Banque des Territoire, principal établissement prêteur



La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) est le prêteur principal de la Ville avec un encours représentant 77,2 % de l'emprunt total de la collectivité. Cette situation s'explique notamment par le positionnement spécifique de la Banque des Territoires dans le financement du secteur public et son implication dans les programmes dédiés aux collectivités locales tels que la rénovation urbaine, la réhabilitation énergétique des bâtiments, le programme Action Cœur de Ville ou encore plus récemment le plan de relance suite à la crise Covid 19. Il faut également noter que la Banque des Territoires est partenaire de la Ville en tant qu'actionnaire de la SEMOP dans le projet de l'Ilot Foch Sully. Néanmoins, lors de la contractualisation des emprunts nouveaux, il pourra être recherché dans la mesure du possible une diversification des organismes prêteurs.

7. Une excellente capacité de désendettement

Ratio de désendettement en années



* prévision

La capacité de désendettement permet d'estimer en combien d'année d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année. C'est un indicateur privilégié pour l'analyse financière des collectivités, qui comporte un seuil d'alerte à 10 ans et un seuil critique à 15 ans.

Pour la Ville de Roanne, cet indicateur s'établit au 31/12/2019 à 0,86 en amélioration par rapport à 2018 (1,02) et à comparer à la moyenne de la strate qui est de 5 ans au 31/12/2019. En 2020 ce ratio devrait encore baisser à 0,80 en l'absence de nouvel emprunt et sur la base des prévisions de réalisations de dépenses et recettes et par déduction des prévisions d'épargnes.

B- Les emprunts garantis

La garantie d'emprunt est un engagement par lequel la Ville de Roanne, s'engage comme garant, en cas de défaillance de l'emprunteur, à assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti. Les garanties d'emprunts peuvent être accordées à des entités de droit public ou privé : organismes de logement social (public ou privé), établissements sanitaires et sociaux, associations Toutefois, les collectivités ne peuvent intervenir en tant que garants que pour des opérations qui relèvent de leurs compétences.

L'essentiel de la dette garantie par la Ville concerne les organismes de logement social (93,5 %). La Ville s'est engagée pour garantir un seul nouvel emprunt en 2020 en faveur de Cité Nouvelle et deux emprunts concernant l'Association Ciné-Rivage et l'OGEC St Michel sont sortis de l'enveloppe de dette garantie par la Ville fin 2019.

Bénéficiaires	Montant de l'encours 01/01/2020	Montant de l'encours 01/01/2021
OPHEOR	40 498 083 €	38 358 657 €
CITE NOUVELLE	14 440 811 €	13 708 722 €
FOCH SULLY	3 269 160 €	2 604 497 €
SCI LES PIERRISSES	319 665 €	297 785 €
OGEC ST PAUL	101 032 €	91 557 €
ADOMA	112 387 €	107 892 €
SCI RUE MARX DORMOY	32 903 €	30 082 €
SCI ESPACE SANTE ROANNE	522 299 €	498 161 €
TOTAL	59 296 340 €	55 697 353 €

VII – LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) et selon le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

A. La structure des effectifs

Sur les 6 dernières années, les effectifs ont été significativement réduits, du fait de transferts de compétences à Roannais Agglomération (Autorisation du droit des sols, Lecture publique) ou de mutation dans le cadre de mutualisations (Ressources Humaines, Communication).

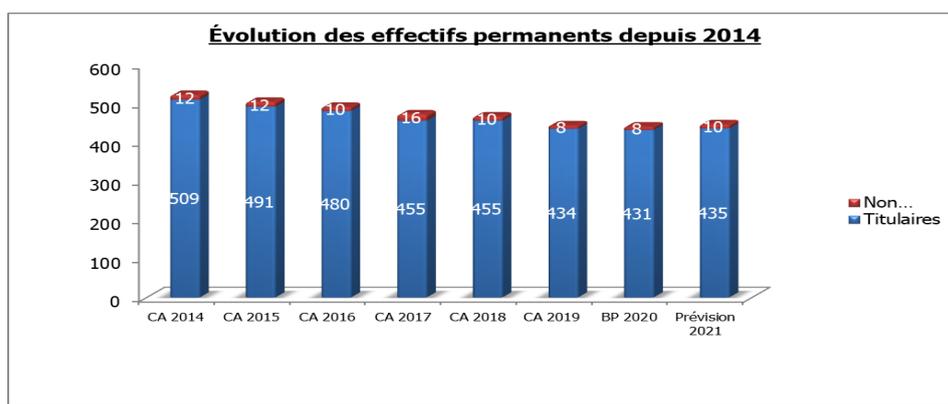
Les faits marquants de l'année sont 2020 :

- une crise sanitaire sans précédent liée au Covid. Malgré le confinement, la continuité du service public a été assurée, les équipes ont accompli leurs missions dans le cadre du télétravail lorsque celui-ci était compatible avec celles-ci. Des dispositifs ont été adaptés pour les services ouverts à la population.
- 31 départs d'agents sur postes permanents (20 départs en retraite, 6 mutations, 3 démissions, 1 congé parental, 1 décès)
- 12 arrivées d'agents sur postes permanents (4 agents stagiaires, 1 recrutement direct, 4 mutations, 1 intégration, 2 CDI de droit privé)

Les éléments connus à ce jour, permettent de prévoir 4 départs à la retraite sur 2021 et 4 arrivées, 5 demandes de prolongation de contrats. On recense 4 agents supplémentaires susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite courant 2021, mais n'ayant pour le moment pas fait de démarche dans ce sens.

1. Evolution des effectifs permanents depuis 2014

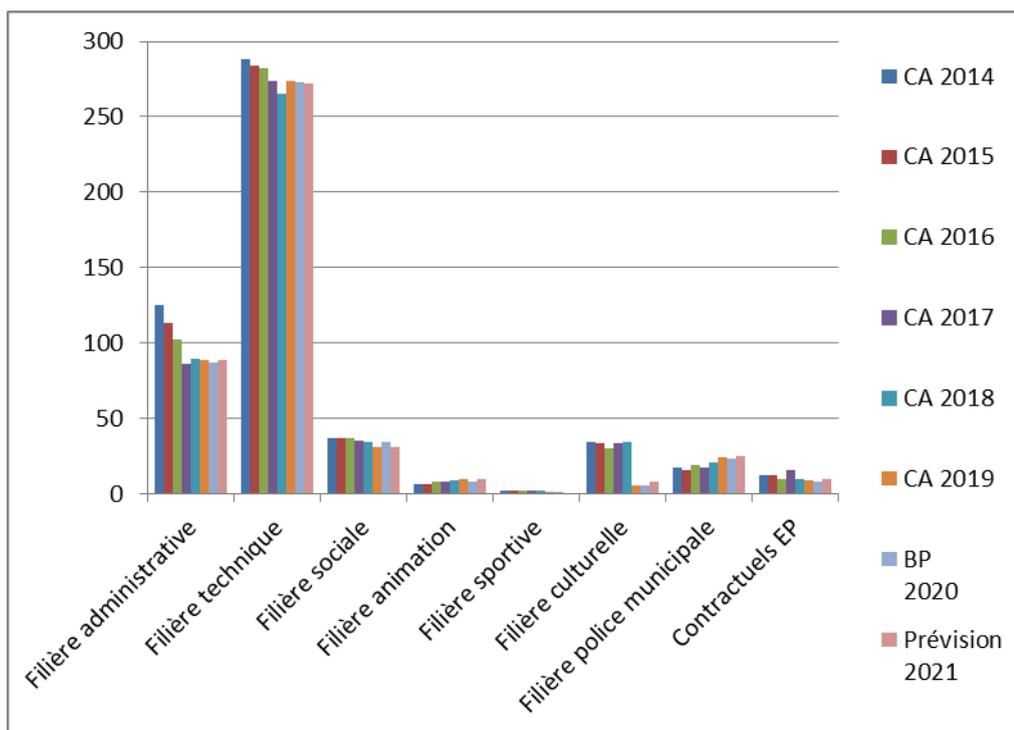
Permanents	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (31/12/2019)	BP 2020	Prévision 2021
Titulaires	509	491	480	455	455	434	431	435
Contractuels	12	12	10	16	10	8	8	10
TOTAL effectifs	521	503	490	471	465	442	439	445



2. Répartition des effectifs permanents par filière

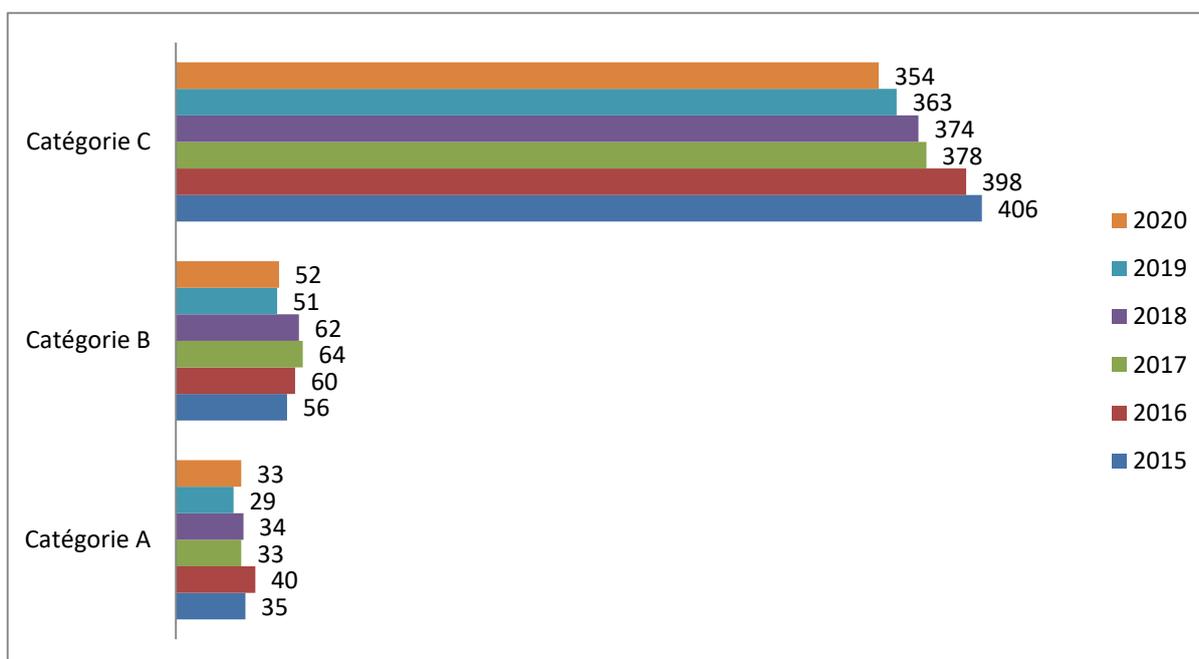
La baisse des effectifs de ces dernières années impacte principalement les filières administrative et culturelle ; les filières animation et police sont celles qui s'étoffent le plus.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (31/12)	BP 2020	Prévision 2021
Filière administrative	125	113	102	86	90	89	87	89
Filière technique	288	284	283	274	265	274	273	272
Filière sociale	37	37	37	35	34	31	34	31
Filière animation	6	6	8	8	9	10	8	10
Filière sportive	2	2	2	2	2	1	1	0
Filière culturelle	34	33	30	34	34	5	5	8
Filière police municipale	17	16	19	17	21	24	23	25
TOTAL filières	509	491	480	455	455	434	431	435
Emplois aidés	14	12	37	29	28	21	20	21
Apprentis	6	6	5	2	3	7	7	7
Contractuels permanents	12	12	10	16	10	9	8	10
Non titulaires	32	30	52	47	41	32	35	38
TOTAL TOUTES FILIERES sur EP	541	521	532	502	496	443	439	445



3. Répartition des effectifs permanents par catégorie

Sur l'ensemble des filières, la répartition des effectifs permanents reste proportionnellement la même depuis ces dernières années, plus 4 agents en catégorie A, plus 1 agent en catégorie B, alors même que le nombre d'agents de catégorie C diminue, moins 9 agents.



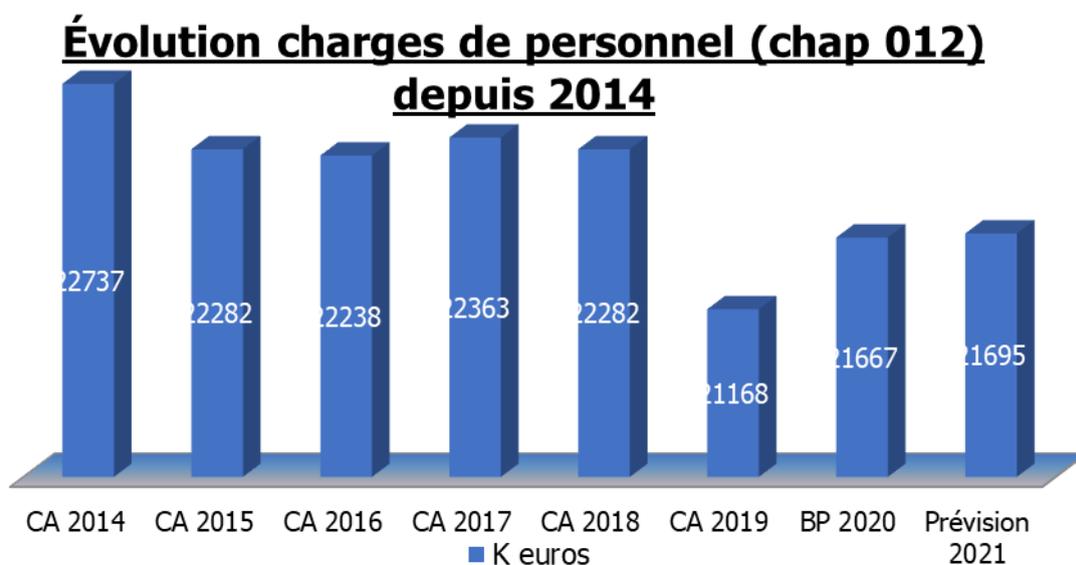
B. L'évolution des dépenses de personnel

Accusant une forte baisse au BP 2019 du fait du transfert de la lecture publique à Roannais Agglomération (moins 34 agents), les dépenses de personnel restent stables en 2021 par rapport à 2020 plus 28 K€.

Malgré une prévision d'agents supplémentaires en 2021, cette hausse modérée s'explique par un nombre de départ à la retraite relativement important en 2020 et leur remplacement au cas par cas. L'effet de noria s'applique alors pleinement lors de ces remplacements.

Pour autant, la hausse est liée à la rémunération des titulaires (le GVT, les dernières mesures appliquées en 2021 du PPCR), mais également par le maintien de la politique sociale de la collectivité (participation aux cotisations mutuelle santé, augmentation du nombre de chèques déjeuners, meilleure rémunération des heures contraignantes).

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Prévision 2021
Chapitre 012	22 737	22 282	22 238	22 363	22 282	21 168	21 667	21 695
Chapitre 013	62	56	61	60	37	52	40	40
Dépenses de personnel	22 675	22 226	22 177	22 303	22 245	21 106	21 627	21 655



C. La durée effective du travail

Depuis le 1er janvier 2019, l'ensemble du personnel respecte l'obligation légale des 1 607 heures. Après réflexion en groupes de travail et concertation avec les délégués du personnel, il a été acté de ne pas modifier le nombre de jours de congés global mais d'augmenter d'une heure la durée hebdomadaire du travail (pour un agent à temps plein et proportionnellement pour les agents à temps partiel).

Ceci a conduit à mettre en place des rythmes de travail (journée continue, horaire choisi, temps compressé) améliorant la qualité de vie des agents, tout en maintenant le niveau de service public.

Pour autant, cette augmentation de travail d'une heure hebdomadaire n'a pas eu l'effet escompté sur le nombre d'heures supplémentaires. Le nombre d'heures supplémentaires

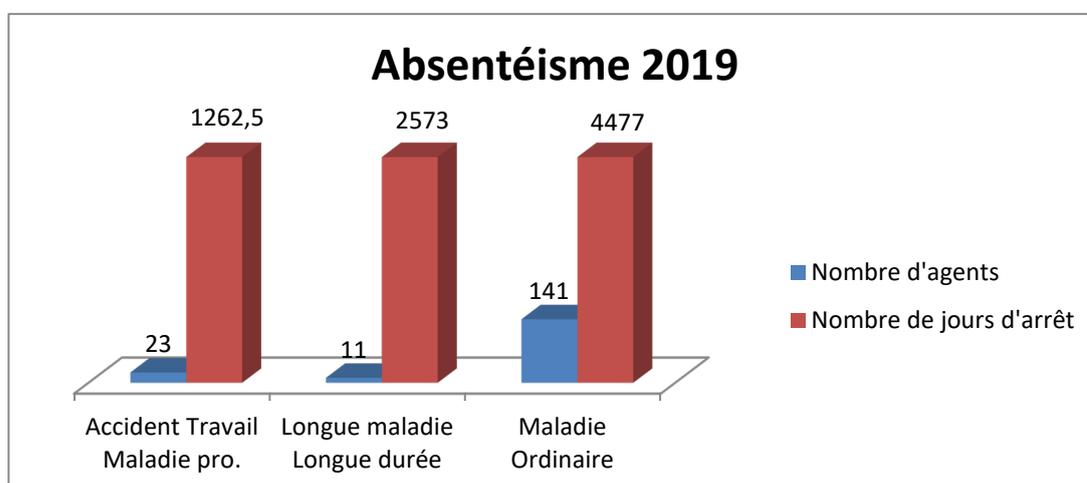
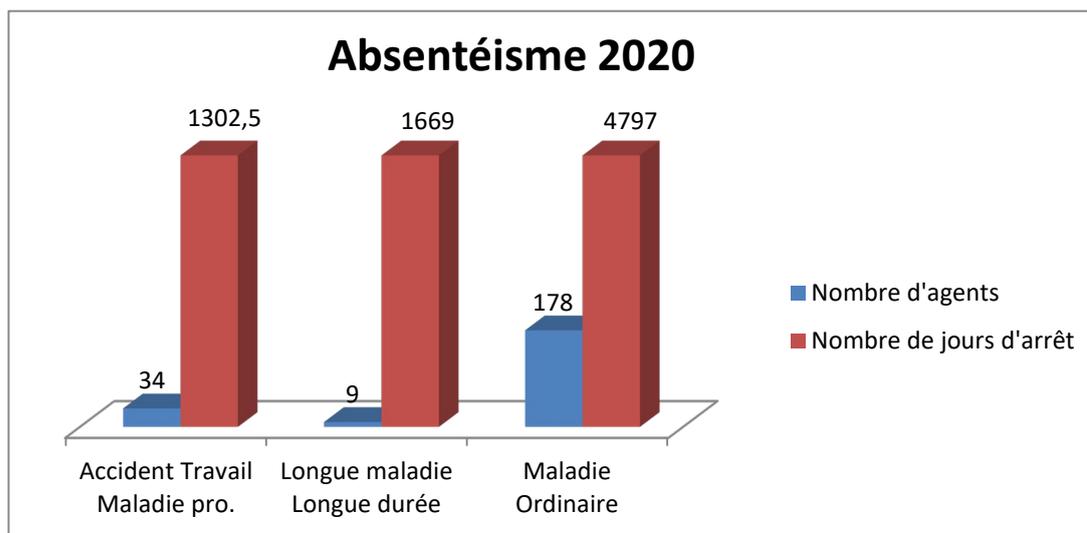
payées ne baissent pas, compte tenu de l'obligation actée dans le règlement intérieur de se faire payer au-delà de 35 heures cumulées. Les agents à la Ville avaient majoritairement jusqu'alors, l'habitude de récupérer les heures supplémentaires effectuées.

Année	Nombre d'heures supplémentaires payées
2016	10 415
2017	10 835
2018	14 956
2019	13 934
2020 (jusqu'à septembre)	10 012

D. L'absentéisme

Sur la période de janvier à septembre 2020, l'absentéisme pour maladie ordinaire s'est accru par rapport à l'année précédente, + 7,14% de nombre de jours d'arrêt et un nombre d'agents arrêtés pour maladie ordinaire supérieur de 24% par rapport à 2019. Ceci peut s'expliquer notamment par la crise sanitaire que nous connaissons avec des arrêts de travail pour les personnes reconnues positives au COVID.

La Longue Maladie et la Maladie de Longue Durée ont quant à elles diminué de 35%. Les accidents du travail et la maladie professionnelle ont pour leur part augmenté d'un peu plus de 3%.



E. La parité Femmes – Hommes

Dans sa préoccupation d'équité de traitement entre les femmes et les hommes, la collectivité a défini quelques règles, inscrites comme suit au règlement intérieur mis en application au 1er janvier 2019 :

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents en raison de leur sexe.

Afin de faire progresser l'égalité professionnelle, le bilan social fait état d'un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes.

La communication, l'information et la formation sont des moyens sur lesquels l'ensemble des services s'appuie pour faire évoluer les mentalités et les pratiques.

Il est rappelé que les congés liés à la maternité, à la famille des agents ne sauraient limiter les possibilités d'avancement des agents dans le cadre de leur déroulement de carrière. Ces congés ne doivent pas non plus avoir d'impact sur le montant de certaines primes attribuées en lien avec l'évaluation individuelle.

De même, les agents à temps partiel, à temps non complet bénéficient d'une évolution de carrière comparable à celle des agents à temps plein.

Une attention particulière est portée aux intitulés comme aux descriptifs des fonctions ou des qualités et compétences qui s'y attachent, afin que les recrutements puissent concerner indifféremment les femmes et les hommes.

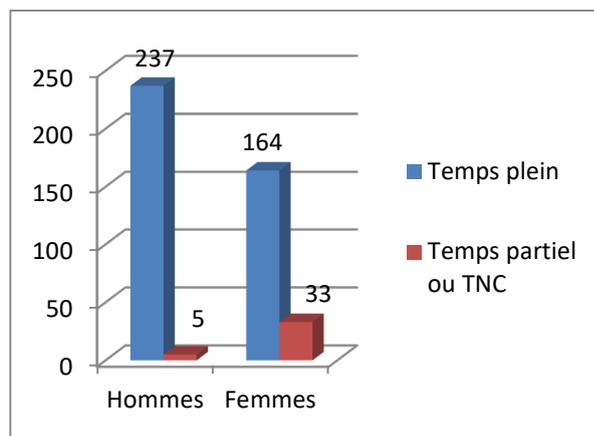
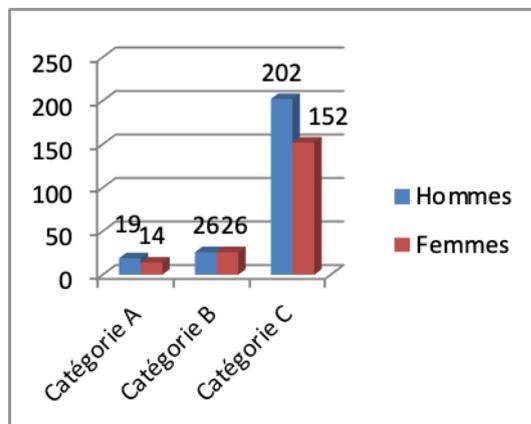
Un bilan des avancements et des promotions des agents par genre sera présenté devant les commissions administratives paritaires (CAP) et les commissions consultatives paritaires (CCP). Ces données alimenteront le rapport de situation comparée intégré dans le bilan social.

La loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la Sécurité sociale pour 2013 prévoit que le congé de « paternité » devient « le congé de paternité et d'accueil de l'enfant ». Ainsi « le père salarié ainsi que, le cas échéant, le conjoint salarié de la mère ou la personne salariée liée à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle » bénéficient de ce congé.

Lorsqu'un agent fait le choix de prendre un congé parental, un congé de solidarité familiale, un congé de présence parentale ou une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans ou lorsqu'il souhaite bénéficier d'un temps partiel, il doit pouvoir appréhender l'incidence de sa décision sur les modalités de son retour, sa carrière, sa rémunération, ainsi que sur le montant de sa pension.

Une information sera donnée sur demande à ces agents sur les règles applicables et les conséquences qui découlent des choix faits en matière de congés familiaux et de temps partiel, ainsi que sur les modalités de leur retour en poste. Ces informations données en amont, peuvent éclairer utilement les choix des agents.

Répartition femmes – Hommes des agents sur emplois permanents au 1er janvier 2020



F. Les perspectives 2021

La réorganisation engagée en novembre 2019 continue à se mettre en place. L'arrivée prochaine d'une nouvelle DRH permettra de parfaire cette organisation.

Un des objectifs de cette réorganisation était de se doter d'une ressource experte en contrôle de gestion sociale afin de produire des indicateurs et des tableaux de bord (sur les effectifs, la masse salariale, l'absentéisme), et d'établir une véritable politique salariale. Le travail engagé en 2020 devra permettre d'avoir des outils de pilotage de la masse salariale opérationnels dès 2021.

L'étude, commencée entre septembre 2019 et mars 2020, sur la mise en œuvre d'une politique de rémunération, en fonction des niveaux de responsabilité, n'a pas encore abouti et sera prolongée en 2021. Il s'agira de rationaliser les pratiques salariales et de les rendre plus lisibles.

Dans un contexte toujours plus contraint, avec un réel souci de garantir un service public de qualité et tout en développant une action sociale auprès de ses agents, la Ville de Roanne se veut exemplaire quant à ses dépenses salariales.

VIII – LES BUDGETS ANNEXES

A. Le budget annexe du Service Public Funéraire

EXPLOITATION (en €)	BP 2020	ROB 2021	Evolution ROB 2021/BP 2020
Recettes	1 511 410	1 528 830	17 420
Produits des funérailles	1 404 700	1 404 700	0
Personnel mis à disposition	47 000	47 000	0
Autres recettes	10	2 430	2 420
Atténuations de charges	59 700	69 700	10 000
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>		<i>5 000</i>	<i>5 000</i>
Dépenses	1 511 410	1 528 830	17 420
Charges à caractère général	766 553	778 858	12 305
Charges de personnel	578 468	611 130	32 662
Autres dépenses	10 410	8 842	-1 568
Dépenses imprévues	979	0	-979
Impôts sur les sociétés	30 000	35 000	5 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>64 000</i>	<i>35 000</i>	<i>-29 000</i>
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>61 000</i>	<i>60 000</i>	<i>-1 000</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en €)	BP 2020	ROB 2021	Evolution ROB 2021/BP 2020
Recettes	295 000	320 000	25 000
Emprunts et dettes assimilées	170 000	225 000	55 000
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>64 000</i>	<i>35 000</i>	<i>-29 000</i>
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>61 000</i>	<i>60 000</i>	<i>-1 000</i>
Dépenses	295 000	320 000	25 000
Emprunts et dettes assimilées			0
AP 202 Modernisation et extension du Funérarium	275 000	275 000	0
Autres travaux	20 000	40 000	20 000
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>		<i>5 000</i>	<i>5 000</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

Même si un plus grand nombre de funérailles a été réalisé (414 contre 395 à la même période en 2019) le résultat d'exploitation 2020 sera impacté à plusieurs titres par la crise Covid avec une hausse des dépenses et une baisse des recettes.

Concernant la prévision 2021, il est prévu une augmentation des dépenses de fonctionnement en lien avec le développement prévu de l'activité et une évaluation prudente des produits au niveau du BP de l'année précédente.

En investissement les travaux de modernisation prévus en 2020 ont dû être reportés en 2021, inscrit au BP à hauteur de 275 000 € et financés par un emprunt de 225 000 €.

B. Le budget annexe du Crématorium

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2020	ROB 2021	Evolution ROB 2021/ BP 2020
Recettes	274 010	274 010	0
Produits des crémations	274 000	274 000	0
Autres recettes	10	10	0
Dépenses	274 010	274 010	0
Charges à caractère général	77 760	98 085	20 325
Charges de personnel	88 500	82 200	-6 300
Impôts sur les sociétés	30 000	41 715	11 715
Autres dépenses	11 010	2 010	-9 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>16 740</i>	<i>0</i>	<i>-16 740</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2020	ROB 2021	Evolution ROB 2021/ BP 2020
Recettes	66 740	50 000	-16 740
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>16 740</i>	<i>0</i>	<i>-16 740</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>
Dépenses	66 740	50 000	-16 740
Emprunts et dettes assimilées	15 000	15 000	0
Immobilisations corporelles et en cours	51 740	35 000	16 740
Résultat de l'exercice	0	0	0

L'activité du crématorium a été perturbée en 2020 par 2 pannes importantes et des difficultés avec le prestataire en charge de la maintenance dont le contrat a dû être revu à la hausse.

Il en résulte une augmentation des charges à caractère général sans augmentation correspondantes des recettes (nombre de crémation stable).

De ce fait il n'est pas prévu au BP 2021 d'autofinancement de l'investissement. Ce budget comporte un emprunt à échéance 2036 dont le Capital Restant Dû est de 240 000 € et l'annuité de remboursement en capital de 15 000 €.

C. Le budget annexe du Théâtre

EXPLOITATION (en €)	BP 2020	ROB 2021	Evolution ROB 2021/BP 2020
Recettes	1 213 952	1 217 948	3 996
Produits de la billetterie TMR	190 000	145 000	- 45 000
Location théâtre	20 000	22 000	2 000
Subvention État, Région, Département	90 000	90 000	0
Subvention du budget général	830 000	875 988	45 988
Produits "associations partenaires"	60 000	60 000	0
Autres produits	2 602	3 610	1 008
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>21 350</i>	<i>21 350</i>	<i>0</i>
Dépenses	1 213 952	1 217 948	3 996
Achat de prestations de services	271 948	270 000	- 1 948
Autres charges à caractère général	188 715	201 133	12 418
Charges de personnel	521 829	526 805	4 976
Redevances SACEM et divers	45 010	45 010	0
Subventions versées	81 000	81 000	0
Reversement aux associations partenaires	60 000	60 000	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>15 450</i>	<i>0</i>	<i>- 15 450</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>30 000</i>	<i>34 000</i>	<i>4 000</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en €)	BP 2020	ROB 2021	Evolution ROB 2021/BP 2020
Recettes	145 450	134 000	- 11 450
Subvention d'investissement	100 000	100 000	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>15 450</i>	<i>0</i>	<i>- 15 450</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>30 000</i>	<i>34 000</i>	<i>4 000</i>
Dépenses	145 450	134 000	- 11 450
Acquisition de matériel	24 100	77 650	53 550
Travaux	100 000	35 000	-65 000
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>21 350</i>	<i>21 450</i>	
Résultat de l'exercice	0	0	0

L'impact Covid 19 sur les activités culturelles et les incertitudes sur l'évolution de la situation au moment de la rédaction de ce rapport rendent très difficiles les prévisions.

A titre d'exemple, les ventes d'abonnement sont en retrait de 50% par rapport à l'année précédente à la même date. De ce fait les prévisions de recettes, notamment de billetterie, seront très prudentes avec une diminution de 45 000 € de BP à BP, ce qui pourrait entraîner une augmentation de la subvention versée par le budget général.

En investissement, le versement d'une subvention du budget général de 100 000 € permettra notamment la fin du chantier de rénovation des stucs.

D. Le budget annexe des Parkings Aménagés

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2020	ROB 2021	Evolution ROB 2021/BP 2020
Recettes	487 910	484 500	- 3 410
Produits du stationnement République	130 000	145 000	15 000
Produits du stationnement Palais Justice	12 500	7 500	- 5 000
Mise à disposition de personnel	18 000	18 000	0
Autres recettes diverses	1 210	900	- 310
Subvention exceptionnelle du Budget Général	113 100	100 000	- 13 100
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>213 100</i>	<i>0</i>
Dépenses	487 910	484 500	- 3 410
Charges à caractère général	171 500	158 545	- 12 955
Charges de personnel	92 800	93 825	1 025
Autres dépenses	510	10	- 500
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>79 500</i>	<i>101 900</i>	<i>22 400</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>143 600</i>	<i>130 220</i>	<i>- 13 380</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2020	ROB 2021	Evolution ROB 2021/BP 2020
Recettes	223 100	232 120	9 020
Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0
Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>79 500</i>	<i>101 900</i>	<i>22 400</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>143 600</i>	<i>130 220</i>	<i>- 13 380</i>
Dépenses	223 100	232 120	9 020
Acquisitions de matériels	5 000	14 020	9 020
Travaux	5 000	5 000	0
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>213 100</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

L'équilibre général de la section est assuré par une subvention exceptionnelle du budget général à hauteur de 100 K€ (113 K€ au BP 2020).

Le produit du stationnement pour les parkings « République » et « Palais de Justice » est estimé globalement stable pour 2021 (+10 000 €), aucune augmentation tarifaire n'étant proposé, seules les variations de fréquentation impactent la prévision.

Il n'est pas prévu de gros investissement en 2021 pour ce budget qui ne comporte pas de dette en cours.